SYNTHESE DES DEBATS
DISCOURS
SPEED-MEETING INNOVATION

14e

Assises des déchets

Organisées avec le réseau des DREAL, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Sous l'égide du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - MEEM

27 / 28 SEPTEMBRE 2017
CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES

FORUM ON WASTE MANAGEMENT
EUROPEAN BEST PRACTICES
FORUM DER ABFALLENTSORGUNG

Avec le soutien de ADEME, ECO-EMBALLAGES, ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, PAPREC, SÉCHÉ ENVIRONNEMENT, SUEZ R&D FRANCE, TOTAL, VEOLIA

Avec le concours du CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE et de NANTES MÉTROPOLE

5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES CEDEX 2 - FRANCE
Tél. : 33 (0)2 72 74 79 25 - Fax : 33 (0)2 72 74 79 29
E-mail : contact@assises-dechets.org - Site Web : **www.assises-dechets.org**

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS

14e Assises des déchets

27 / 28 SEPTEMBRE 2017
CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

8h45 • Arrivée des participants - café d'accueil
9h45 à 10h15 • Bienvenue - les Assises, nouvelle formule
10h15 à 10h30 • Actualités des ministères

AT1
L'indispensable modernisation des centres de tri
10h30 à 12h00

AT2
Comment le High-tech revisite l'économie de la matière
10h30 à 12h00

AT3
Déchets du BTP : les acteurs s'organisent
10h30 à 12h00

12h15 • Déjeuner

14h00 à 14h30 • Espaces exposition et forum rencontres

AT4
Planification : l'affirmation du rôle des Régions
14h30 à 16h00

AT5
Énergies et déchets : performances et avancées
14h30 à 16h00

AT6
Recyclage et stratégie plastiques
14h30 à 16h00

16h00 • Pause café

AT7
L'avenir de la REP à la française
16h30 à 18h00

AT8
Pour en finir avec les mauvaises pratiques
16h30 à 18h00

AT9
Biodéchets : agir de concert
16h30 à 18h00

18h00 à 18h30 • Innovations déchets : interactivité et speed meeting

18h30 à 20h00 • Cocktail de fin de journée

FORUM ON WASTE MANAGEMENT
EUROPEAN BEST PRACTICES
FORUM DER ABFALLENTSORGUNG

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

08h30 • Arrivée des participants - café d'accueil
09h00 • Ouverture par Nantes Métropole
09h15 • Allocution du Conseil Régional des Pays de la Loire
09h30 • Synthèse des contributions des ateliers

10h45 à 12h15 • Séance plénière : Valorisation : cap français et directives européennes

12h15 • Déjeuner

14h00 • Remise du prix Innovation déchets

14h30 à 16h00 • Rencontre avec des grands témoins : Préserver la mer de nos déchets

16h00 • Clôture des Assises par le Ministère en charge de l'environnement

www.ponctuation.fr

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

DISCOURS INTRODUCTIFS
&
ATELIERS

INTERVENTION DE THIERRY MEUNIER

Président des Assises Nationales des Déchets

Ouverture des Assises des déchets, Nantes, mercredi 27 Septembre à 9h45

Thierry Meunier © 2017 - Vincent Jacques

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue aux 14° assises nationales des déchets et bienvenue à Nantes et en Pays de Loire. Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aussi nombreux, ce qui semble signifier que la refonte de la formule des assises qui fête aujourd'hui ses 25 ans était certainement nécessaire, comme il est nécessaire de tenir le cap pour prolonger un évènement qui nous tient à cœur sans oublier de s'adapter, et c'est aussi tenir le cap de la LTECV 2 ans après la publication de la LTECV publiée le 17 août 2015.

J'aimerai en quelques mots vous souligner ce qui caractérise cette nouvelle édition de nos assises, et tout le cœur que nous avons mis à en rafraîchir le contenu et le déroulement. C'est avant tout le fruit d'un travail considérable des équipes bénévoles, de nos partenaires et amis : le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les DREAL, l'ADEME, Nantes métropole, la région Pays de Loire, EDF, Total, Suez, Veolia, Paprec, Séché et CITEO, sans oublier notre déléguée permanente que vous connaissez tous et sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

Notre rendez-vous, tous les deux ans, longtemps incontournable, souhaite le rester.

- D'abord parce que c'est aujourd'hui la seule manifestation organisée dans un cadre associatif et de partenariats, ouverte à toutes les parties prenantes, et certainement la seule qui persiste à parler « déchet » sans détour ni tabou, sujet qui fait votre et notre quotidien et que nous avons tous à cœur de faire évoluer. Vous savez cependant que dans le contexte il est plus aisé d'évoquer l'objectif, l'économie circulaire, la transition énergétique ou écologique. Objectifs qui nous importent et vers lesquels nous avons amorcé les changements et auxquels nous souhaitons tous aboutir bien évidemment. Restons pragmatique, il y a encore beaucoup à faire en matière de « déchets » et c'est pour cela que nous allons travailler ensemble pendant ces 2 jours.

- Pour cette nouvelle édition des assises, nous avons plusieurs raisons de « tenir le cap », et nous nous sommes promis :

    - plus de rythme,

    - plus d'interactivité (vous pourrez largement intervenir via vos smartphones)

    - Plus d'effort de synthèse et de restitution à chaud de la part des ateliers,

    - Plus de nouvelles séquences et d'attractivité dont le speed meeting ou la séquence grand témoins

    - , sans oublier la convivialité qui nous caractérise, le plaisir et la nécessité d'échanger sur nos problématiques, l'actualité, le contexte, les retours d'expérience, les progrès, les reculs ou les expérimentations en cours…

Laissez-moi vous rappeler dans les grandes lignes, le déroulement de nos 2 jours de travail. La première journée, après les discours introductifs, est consacrée aux ateliers. Vous pourrez ainsi évoluer au travers de 3 thématiques qui vous tiennent à cœur, contribuer ou poser vos questions aux participants et animateurs des tables rondes y compris via vos smartphones.

La journée se terminera par un cocktail prévu à 18H30 mais avant de profiter de ces agapes, nous vous invitons à une séquence nouvelle : le Speed Meeting des assises des déchets. 3 équipes porteuses de projets innovants viendront vous présenter, sur scène, en 3 minutes exactement, tout l'intérêt de leur proposition. Vous aurez alors le choix de voter en direct pour le candidat de votre choix. En fait ce seront 3 fois 3 candidats et vous aurez à voter par 3 fois. 3 fois car 3 catégories de projets : Initiatives Sociétales ; Prévention et recyclage ; technologie de rupture et numérisation.

Demain, après avoir partagé quelques éclairages et expérimentations issus des territoires qui nous accueillent, dont Nantes métropole, les pilotes des ateliers reviendront vers vous

pour souligner les éléments de synthèse et les propositions issues de leurs ateliers respectifs, avant de laisser la place aux interventions plus institutionnelles en vue d'échanger et faire le point sur le degré des avancées consécutives à la mise en œuvre de la Loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte et sur ce qu'il reste encore ou conviendrait de faire. Bref « faire le point » et « tenir le cap » en bons navigateurs que nous sommes.

Justement, demain après-midi, ce seront bien des marins expérimentés, des savants et passionnés de la Mer, que nous retrouverons pour une autre séquence nouvelle dite « grands témoins ». Une séquence de partage et de passion et je voudrai saluer et remercier très chaleureusement la présence de Jean-Michel Cousteau, océanographe, plongeur, réalisateur et président de Green Cross, qui vient nous présenter en avant-première un extrait de son nouveau documentaire sur le monde sous-marin, sans oublier les interventions de Catherine Chabot, Bruno Dumontet et Jimmy Pahun marins émérites, particulièrement sensibles, compétents et actifs pour promouvoir et engager des solutions aux trop nombreux déchets qui se retrouvent en mer. Enfin, je vous invite à rester assidu jusqu'à l'intervention de Mme Brune Poirson, secrétaire d'état de la Transition Ecologique et Solidaire qui viendra vers 16H30 saluer la qualité de nos travaux et nous réserver plusieurs déclarations, en primeur, avant sa conférence de presse.

Je finirai en vous rappelant que la pérennité des assises dépend de vous, de vos inscriptions, de votre concours à relayer notre site internet et ses actualités, à susciter les prochains thèmes des débats, mais elle dépendra également de vos contributions sonnantes et trébuchantes, au titre de partenaire nouveau ou historique ou, depuis peu, au titre d'ami des assises, statut qui autorise des niveaux de contributions mêmes modestes mais qui seront, s'ils sont nombreux, le gage que l'objet de notre association et la qualité de son organisation restent dignes d'intérêt et méritent votre coopération.

Merci de votre attention et de votre confiance

ALLOCUTION DE MICHÈLE GRESSUS

Vice-présidente de Nantes Métropole

Ouverture mercredi 27 Septembre à 10h00

Michèle Gressus © 2017 - Vincent Jacques

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue

au nom de la présidente et maire de Nantes Johanna Rolland,

ainsi qu'au nom de tous mes collègues du conseil métropolitain.

Au titre de vice-présidente en charge des déchets, de la prévention, de la collecte, du traitement, de la valorisation -vous voyez que les charges qui sont les miennes pour une agglomération de 600.000 habitants sont très intéressantes- je suis particulièrement heureuse de vous souhaiter la bienvenue aux Assises des Déchets qui ici à la Cité des congrès en sont à leur 14e édition.

Le président Meunier peut en être fier et nous sommes également très fiers de vous accueillir à Nantes. J'espère d'ailleurs de manière connexe que votre séjour, au delà du travail que nous allons tous faire ensemble, pourra vous faire connaître aussi la métropole, ses actions mais aussi peut-être faire un peu de tourisme et ce n'est pas un vain mot, prenez les petites pépites d'or qui vous sont offertes sans problème.

Je sais que c'est un rendez-vous qui doit être à la hauteur de nos ambitions et de vos

ambitions. Un enrichissement à la fois dans les connaissances puisque c'est dans le partage et dans l'échange que l'on peut avancer mais aussi dans les bonnes pratiques. C'est celles que nous voulons mettre en œuvre et j'insiste sur le côté pragmatique, c'est peut être aussi cela l'ADN de la métropole nantaise.

Les Assises ont cette notoriété qui permet effectivement de constituer un moment extrêmement fort.

L'ensemble des acteurs sont présents à la fois sur la gestion des déchets, mais aussi pour impulser cette dynamique qui doit être la nôtre dans les réflexions sur l'avenir de notre planète. Je vois que sur certaines thématiques, notamment celles de demain plus générales sur la mer, l'eau, nous avons tous ensemble à prendre des initiatives. C'est une des particularités de ces Assises, celle de prendre en compte toutes les parties prenantes des déchets quelles soient publiques, privées, associatives, nationales, locales voire même internationales. Il est nécessaire d'avoir une équité de représentation des acteurs des déchets : les industriels, les fédérations professionnelles, les associations, le ministère bien sûr et les collectivités territoriales qui, je le rappelle, sur beaucoup de domaines sont les donneurs d'ordre. C'est en effet ce qui va nous permettre d'évoquer et de réagir aux points d'actualité qu'ils soient réglementaires ou politiques, de confronter nos retours d'expériences pour illustrer cette thématique forte de cette année : Réduire, recycler, valoriser : tenir le cap !

Innovation, partage, prospective, plus que jamais ce sont des Assises des Déchets qui vont faire l'événement dans l'univers des déchets, promettre du neuf avec des débats élargis toujours dynamiques. Les ateliers de la journée en seront forcément une preuve importante et nous allons essayer les grandes innovations proposées et qui sont dans la dynamique quelque chose de très important.

Cette première journée d'ateliers toujours passionnants, divers, toujours bouillonnants même aussi. Cette journée sera également enrichie d'un forum et de présentations techniques ou sociétales. Vous pourrez les découvrir et donc voter en direct, monsieur Meunier vient de nous le rappeler.

La seconde journée est plutôt celle qui est incontournable. Les plénières qui posent évidemment les degrés d'avancées, qui anticipent aussi la réglementation, les positions des pouvoirs publics. Le rayonnement de ces Assises sera élargi en 2017 avec ce point d'actualité et des grands témoins qui vont venir aborder cette grande thématique de la préservation de la mer de nos déchets.

Le soutien de la métropole à la 14e édition est plein et entier. Il est fort au plan financier dans la mesure ou nous tenons à y conforter le rôle des collectivités territoriales même dans un environnement financier un peu secoué.

Sur le territoire de Nantes Métropole notre particularité est d'avoir construit des partenariats extrêmement actifs avec les associations et l'économie sociale et solidaire en même temps qu'avec le monde économique. J'y tiens parce que ces parties prenantes sont complémentaires et travaillent avec les mêmes objectifs, avec des actions qui sont menées avec l'entièreté des chambres consulaires. C'est aussi là un jeu à la nantaise.

Vous trouverez sur le stand de Nantes Métropole des exemples d'initiatives innovantes sur tout le territoire, d'initiatives concrètes et qui nous parlent, qui parlent à nos concitoyens et qui sont aussi portées par des associations extrêmement dynamiques. Ces initiatives 100% citoyennes, mais accompagnées, originales foisonnantes, nourrissent la politique de notre territoire. La commission, là aussi 100% citoyenne du grand débat sur la transition énergétique, a remis son rapport le 12 décembre dernier aux élus métropolitains avec un focus particulier sur les déchets et des accélérations. Cette notion d'accélérateur permet -sur des choses que nous pensons être routinières, déjà engagées- aux citoyens de venir nous rappeler les endroits où ils veulent que ces accélérateurs soient posés. Cela va nous amener les uns et les autres à nouveau à échanger et à s'appuyer sur le riche maillage des associations de notre territoire parce que c'est un cap pour demain et les enjeux sont très grands.

Nantes Métropole agit, innove. Elle a inscrit l'économie circulaire dans sa feuille de route. Elle a doté cette économie circulaire d'un plan d'actions dédiées avec deux des trois piliers qui concernent le fil rouge qui est le nôtre aujourd'hui : les biodéchets et l'alimentation et les déchets du BTP.

En ce qui concerne les biodéchets, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'économie circulaire en matière de déchets organiques, la loi de transition énergétique pour une croissance verte a prévu diverses mesures dont le développement du tri à la source des biodéchets dans les collectivités et d'ici 2025 chaque français devra disposer d'une solution de tri à la source de ses déchets alimentaires. Une prise en compte de ce gisement spécifique est évidemment nécessaire. Il peut se faire mais il faut faire que cette ambition de collecte sélective de ces biodéchets soit une véritable opportunité. Nous pouvons évaluer le gisement des biodéchets à moins de un tiers de nos ordures ménagères actuellement mais on peut se questionner avec les producteurs sur la possibilité de réduire ces déchets. Par exemple en luttant contre le gaspillage alimentaire. Pour les collectivités comme pour leurs prestataires ils peuvent représenter une ressource absolument importante en matière d'énergie ainsi qu'une éventuelle source de revenu. On ne part pas de rien mais les marges de manœuvre et de progression existent.

C'est au regard de ces objectifs fixés dans la LTECV qu'il faut absolument démultiplier cette mobilisation et nous y concourrons tous. Ces journées ici, sous l'égide des Assises Nationales des Déchets, vont nous aider à tordre le cou à divers freins, à s'inspirer aussi ensemble de nos pratiques et de nos pratiques innovantes ou pionnières. Quelques exemples de réussites en ce qui nous concerne :

en 2017 c'est près de 80 familles, 223 personnes qui sont réparties en 10 équipes, qui sont engagées dans le défi « famille zéro déchets ». Ce n'est pas la première fois mais en 2017 une particularité montre bien que c'est que le réseau et le maillage augmente. Il y a d'abord une vraie corrélation avec le défi énergie qui est déjà en place. L'intérêt aussi c'est d'avoir cette année un éventail très riche de différentes postures familiales, intergénérationnelles qui ont rejoint les 80 familles. On a ici un véritable mouvement qui est en place pour relever ce défit de réduire de 10% les déchets et ils ont réussi à baisser de 34% leurs déchets en 3 mois.

la Tricyclerie qui est une collecte en vélo remorque, composte chaque semaine 400kg de déchets organiques au restaurant des entreprises. Leur concept a même séduit l'ONU dans le cadre du concours jeunes champions de la terre.

L'atelier de cet fin d'après midi va permettre justement de passer en revue bien d'autres innovations organisationnelles et techniques qui peuvent évidemment faciliter la mise en place des mesures pour atteindre les objectifs de la loi.

Vous le voyez l'intérêt d'être tous rassemblés dans notre diversité est bien de mettre en commun nos expériences et notre dynamique. Je ne doute pas que les nouveaux modes de rencontres ici, à travers les ateliers communs comme à travers les plénières mais aussi avec ce qui se passe et nos rencontres informelles autour des stands, vont permettre de gagner ces objectifs.

Tout le mal que je vous souhaite c'est de passer deux journées exceptionnelles ici. Je n'en doute pas. Je remercie à nouveau l'association et tous les partenaires, celles et ceux comme la métropole qui vous accompagne et tous les partenaires y compris les partenaires officiels, la DREAL et le Ministère mais au delà, aux entreprises, aux associations ici présentes qui vont apporter évidemment dette dynamique à ces deux journées.

Je vous remercie de votre attention.

Introduction

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Baptiste Legay © 2017 - Vincent Jacques

Direction générale de la prévention des risques
Baptiste Legay

L'économie circulaire prend le large !

14e Assises des déchets
27 / 28 SEPTEMBRE 2017

L'économie circulaire prend le large !

- Socle fondateur : **la loi de transition énergétique**
  - Objectif national de « transition vers l'économie circulaire »
  - Un enjeu environnemental et d'emploi
  - Une partie de la réponse au dérèglement climatique
  - Les déchets en constituent un chantier essentiel
- Un cap clair pour 2025
  - Des objectifs bien identifiés : **augmenter le recyclage, diminuer de moitié la mise en décharge**
  - Des mesures structurantes – **15 décrets parus en 2016**

Priorité : économiser les ressources...

- Eco-conception AT2 et consommation durable :
  - Etablissement d'une « stratégie ressources »
  - Pénalisation de l'obsolescence programmée
  - Interdiction des sacs plastiques jetables
  - Dons alimentaires contre le gaspillage
  - Proposition de pièces automobiles d'occasion

Priorité : trier !

- De nombreux chantiers en cours :
  - Tri « 5 flux » pour les professionnels
  - Déploiement de la tarification incitative
  - Tri des biodéchets pour tous d'ici 2025 AT9
  - Tri des emballages : « extension plastiques » AT1
  - Mise en place de la filière « CSR » AT5
  - Reprise des déchets du BTP AT8
  - … et toujours l'action des filières REP AT6

La loi NOTRe : une organisation territoriale au service de nos objectifs

- **Affirmation du rôle des régions** AT4
  - Travaux lancés sur tous les « plans régionaux déchets »
  - 15 CODREC signés avec l'ADEME

14e Assises des déchets
27 / 28 SEPTEMBRE 2017

L'économie circulaire prend le large !

- Des acteurs qui se mobilisent
  - 153 **territoires « zéro déchet zéro gaspillage »** (plus de 30 millions d'habitants)
  - **« Engagements pour la croissance verte »** pour plusieurs secteurs industriels
- L'Europe n'est pas en reste
  - Un « plan d'action économie circulaire » (décembre 2015)
  - Négociation en cours sur les **objectifs européens 2025-2030**
  - Au moins confirmation du niveau d'ambition français

« Tenir le cap » : des défis clés à relever

Défi 1 : mobiliser tous les acteurs

- Même si le cadre réglementaire est en place…
  - Il reste à trouver un consensus sur les modalités de terrain
- Même les convaincus peinent à « **passer à l'acte** »
  - Diffuser les exemples de réussite
- Et il reste des acteurs « moins impliqués »
  - Et des « mauvaises pratiques »… AT3

Défi 2 : donner des signaux économiques clairs

- Rendre le recyclage compétitif
  - La TGAP « décharge » doit passer de 40 à 48 €/t d'ici 2025
  - Des niveaux très bas par rapport à d'autres pays européens
  - Référentiel ADEME (2017) : recycler 1 t de DMA coûte en moyenne 136 €, la mettre en décharge 105 € (TGAP comprise)
- Mais les évolutions doivent rester soutenables
  - Accompagner l'investissement (4,5 Md€ en 10 ans)
  - Signaux en amont sur les produits mis sur le marché ?
  - Signaux pour encourager des comportements vertueux ?

Défi 3 : consolider les filières de recyclage

- L'exemple des plastiques AT7
  - En amont, questions sur l'éco-conception (recyclabilité…)
  - Tri : chantier structurant de l'extension plastiques
  - En aval : quels débouchés pour les matières recyclées ?
    - Prix du pétrole et restrictions chinoises tendent le marché
- En somme, quelle résilience pour nos filières ?

Un nouvel élan

14e Assises des déchets
27 / 28 SEPTEMBRE 2017

Un nouvel élan

- Programme présidentiel
  - Viser « **une économie 100% circulaire** »
  - Viser « 100% de plastiques recyclés d'ici 2025 »
  - Augmentation progressive de la TGAP sur l'incinération et l'enfouissement
  - Place affirmée pour l'économie sociale et solidaire
- « Plan climat » de juillet 2017
  - Début 2018 : « **feuille de route économie circulaire** »

Merci de votre attention et bonnes Assises des déchets 2017 !

14e Assises des déchets
27 / 28 SEPTEMBRE 2017

@ Arnaud Bouissou - Terra

L'indispensable modernisation des centres de tri

Échéance 2022 ! Au démarrage du tri sélectif, priorité était donnée aux emballages que la filière était en capacité technique de recycler. Pour les plastiques, les bouteilles et les flacons. Aujourd'hui, la technologie a progressé, de nouvelles filières de recyclage des plastiques se mettent en place, et la loi impose d'étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022. Un effort majeur, avec des conséquences structurantes. Compte-rendu de l'atelier 1 des Assises.

Un enjeu technologique et économique

Aujourd'hui, il n'est pas possible de trier tous les plastiques sur la majorité des chaînes de tri existantes. Cela va nécessiter de moderniser ces centres de tri, avec comme conséquence positive la simplification des consignes de tri pour les citoyens. Depuis 4 ans, l'extension des consignes de tri a commencé, et elle concerne aujourd'hui 15 millions d'habitants. La filière bénéficie donc déjà d'un fort retour d'expérience sur la modernisation. Au-delà de la technique, on sait qu'il faut prendre en compte l'économique et l'emploi. La modernisation doit se faire dans des conditions acceptables par tous les acteurs.

Un chantier de grande envergure

Modernisation des centres de tri mais aussi refonte de leur carte géographique. Dans le même temps la loi de transition énergétique et la loi de nouvelle organisation territoriale NOTRe rebattent les cartes... Les acteurs disent ainsi qu'il faut à la fois aller vite et prendre le juste temps nécessaire ! À l'image des syndicats Kerval en Côtes d'Armor ou Trivalis en Vendée, il faut chercher des synergies entre collectivités locales pour créer des installations plus importantes et plus industrialisées, avec des technologies en capacité de trier tous ces plastiques dans de bonnes conditions, avec la création d'opportunités économiques car le développement du recyclage des plastiques permet de mettre en place de nouvelles activités !

Des évolutions à anticiper

Le corollaire de cette évolution est que le nombre de centres de tri va baisser, et qu'il faut donc se donner le temps de réfléchir, d'anticiper pour que les installations devenues caduques puissent être reconverties, pour que de nouveaux métiers et de nouveaux services – éducation à l'environnement, sensibilisation des acteurs, information des habitants... – se mettent en place, avec l'enjeu majeur d'éviter de détruire de l'emploi. Tout cela se prépare, se programme. Il faut bien exploiter la loi NOTRe et les plans régionaux pour ajuster l'organisation territoriale et planifier ces changements, et sans doute se projeter dans la durée, avec des plans d'investissement à long terme.

© Olivier Dassonville

Recyclage plastique : des mesures incitatives pour de meilleurs débouchés

100 % des déchets plastiques recyclés en France à l'horizon 2022 : voilà l'objectif ambitieux qu'impose l'extension des consignes de tri dans le cadre de la Loi de Transition Energétique. Si une part résiduelle de ces déchets ne peut pas faire l'objet d'une valorisation matière, des pistes techniques existent néanmoins pour en booster la recyclabilité et la question cruciale reste celle des débouchés : de nombreux freins restent à lever en termes d'image et d'intégration de la filière, mais également en termes de législation à l'échelon européen.

En France, 3200 plasturgistes sont spécialisés dans le recyclage et la valorisation des plastiques. Leur usage, leur durabilité et leur recyclabilité progressent chaque année et, comme le rappelle Jean Martin, délégué général de la Fédération de la plasturgie et des composites, la relative stabilité de leur prix en comparaison avec les matières vierges devrait être incitative.

Un déficit d'image toujours présent

Pourtant, chez les grands donneurs d'ordre, notamment dans les secteurs automobile et agroalimentaire, ils restent encore largement, et abusivement, perçus comme instables ou générateurs d'odeurs. De manière générale, les matières plastiques recyclées sont encore considérées comme devant être nécessairement moins chères que les matières vierges. Ce déficit d'image s'accompagne d'une insuffisante concertation des acteurs, notamment en amont de la chaîne, dès l'éco-conception : l'impossible valorisation des PET opaques est là pour le rappeler.

Vers une législation incitative ?

Christophe Viant, président de Federec Plastiques, estime que l'augmentation des flux pourrait créer 8 à 9 emplois par millier de tonnes entrantes dans le circuit de valorisation d'ici à 2022. Des mesures incitatives sont donc attendues par l'ensemble de la filière. "Désormais il devrait être interdit d'interdire l'utilisation des matières plastiques recyclées" estime Sylvia Blond, directrice de MPB Recyclage, et Camila Freitas-Salgueiredo, chargée de mission à la Direction Générale des Entreprises, rappelle que la Commission européenne travaille à une proposition de stratégie plastiques avec des mesures contribuant à mieux recycler et utiliser les plastiques au niveau européen.

Pour Michel Valache, président de 2ACR, ces mesures devront intégrer la prise en compte des bénéfices environnementaux et sociaux induits par l'utilisation de matière recyclée : quels que soient les types de reconfiguration, la tonne de matière vierge "évitée" et les emplois créés sont quantifiables et méritent d'être encouragés, notamment par le Fonds européen pour l'économie circulaire. Une législation adaptée et un travail de fond pour limiter toujours plus les fuites hors des circuits de valorisation pourraient donc rapidement transformer l'extension des consignes de tri des plastiques en formidable opportunité.

© Arnaud Bouissou - Terra

Comment le high tech revisite l'économie de la matière

L'atelier 2, le premier du genre aux Assises, avait pour ambition d'explorer quelles étaient les avancées à attendre des nouvelles technologies et de faire un point sur l'existant. Compte-rendu.

Avec le concours d'experts très pointus – Cap Gemini pour le numérique, Bouygues et l'innovation menée dans le cadre du programme Elsa pour donner une seconde vie aux batteries, Rémy Le Moigne, spécialiste de l'économie circulaire… – l'atelier a rappelé les avancées technologiques acquises, à l'image des bacs équipés de puces qui ont permis d'améliorer les collectes de déchets et d'en réduire le coût. Il apparaît que le digital en général, et l'intelligence artificielle en particulier, ont généré et devraient générer encore de nombreuses innovations, notamment en favorisant la mise à disposition des ressources.

Les technologies du digital qui vont changer le monde des déchets peuvent ainsi être regroupées autour de trois pôles : l'utilisation des datas, les places de marchés, et la durée de vie des produits. Le numérique peut en effet permettre d'asseoir des stratégies beaucoup plus fines sur cette durée de vie. On connaît l'exemple des capteurs, à bas coût, dont on peut doter des objets manufacturés pour identifier et suivre l'usure des pièces. Caterpillar les met en œuvre pour gérer la maintenance des engins d'extraction minière et surtout construire de nouveaux engins à partir d'anciennes pièces. L'armateur Maersk gère de la même façon sa flotte de porte-conteneurs.

Outre les innovations liées au numérique, on observe également des innovations de rupture dans les business modèles eux-mêmes. TerraCycle notamment affirme une finalité sociale et environnementale passant par le simple fait d'éliminer la notion de déchet. Cette entreprise travaille avec les directions marketing de marques phares (Bic, L'Occitane en Provence…) qui organisent et valorisent le recyclage de leurs produits auprès de leurs clients. On voit bien que se rejoignent alors l'intérêt et l'action des entreprises – mais aussi dans certains cas des collectivités – et la demande du public, vers plus d'économie circulaire.

© Olivier Dassonville

Les nouvelles technologies au service de l'économie circulaire

Big data, objets connectés, cloud… La révolution numérique bouleverse nos modes de vie. Le développement exponentiel des technologies de l'information offre des perspectives nouvelles à l'économie de la matière. Coup de projecteur sur l'atelier 2 des Assises.

Aujourd'hui, la high tech a investi le monde du recyclage. La robotisation transforme les centres de tri, facilite le travail des opérateurs ou l'identification de la matière. La géolocalisation des camions contribue à optimiser les tournées de collecte… Cependant, le développement des nouvelles technologies en matière d'économie circulaire n'en est qu'à ses balbutiements. La révolution numérique va bouleverser le secteur dans les années à venir. Son apport se mesurera principalement en aval du cycle. En amont, seuls les bonnes pratiques et les changements de comportement pourront contribuer efficacement à faire diminuer le volume des déchets.

Comment boucler la boucle de l'économie circulaire ? Les principaux modèles reposent sur une équation simple : les déchets constituent des ressources. Mais, dans les faits, l'équation s'avère parfois difficile à résoudre. Principalement quand le recycleur manque d'information : Quels matériaux ont été utilisés, comment démonter l'objet, a-t-il été beaucoup utilisé, ou puis-je envisager un « remanufacturing » ?

Des réponses de plus en plus précises

Les nouvelles technologies permettront de répondre à ces questions de manière de plus en plus précise. Les capteurs à bas coût pourront fournir des informations sur le cycle de vie du déchet ou la nature de la matière. En croisant les données, le big data, allié à l'intelligence artificielle (deep learning), offrira des outils de simulation de pointe pour mettre en place des modèles économiques fiables. Enfin, l'utilisation du cloud permettra le développement de plateformes de marché ouvertes aux collectivités, aux producteurs de déchets ou aux valorisateurs. Ils y partageront l'information sur les besoins de chacun.

Certaines filières ont déjà mis en place les outils permettant de caractériser la matière pendant tout son cycle de vie. C'est le cas notamment du secteur du bâtiment. Grâce au BIM (building information modeling). Cette méthode consiste à créer une maquette 3D d'un futur bâtiment et de le suivre de sa conception à sa fin de vie.

Si l'avenir de l'économie circulaire passe par le développement des nouvelles technologies, il convient cependant de prendre garde à ne pas remplacer une pollution pas une autre. En effet, l'impact environnemental du numérique est loin d'être anodin. Il serait paradoxal que l'amélioration du recyclage des déchets, en multipliant les objets connectés, par exemple, entraîne une augmentation des gaz à effet de serre.

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS

Nantes, le 27 septembre 2017

Comment le high-tech revisite l'économie de la matière ?

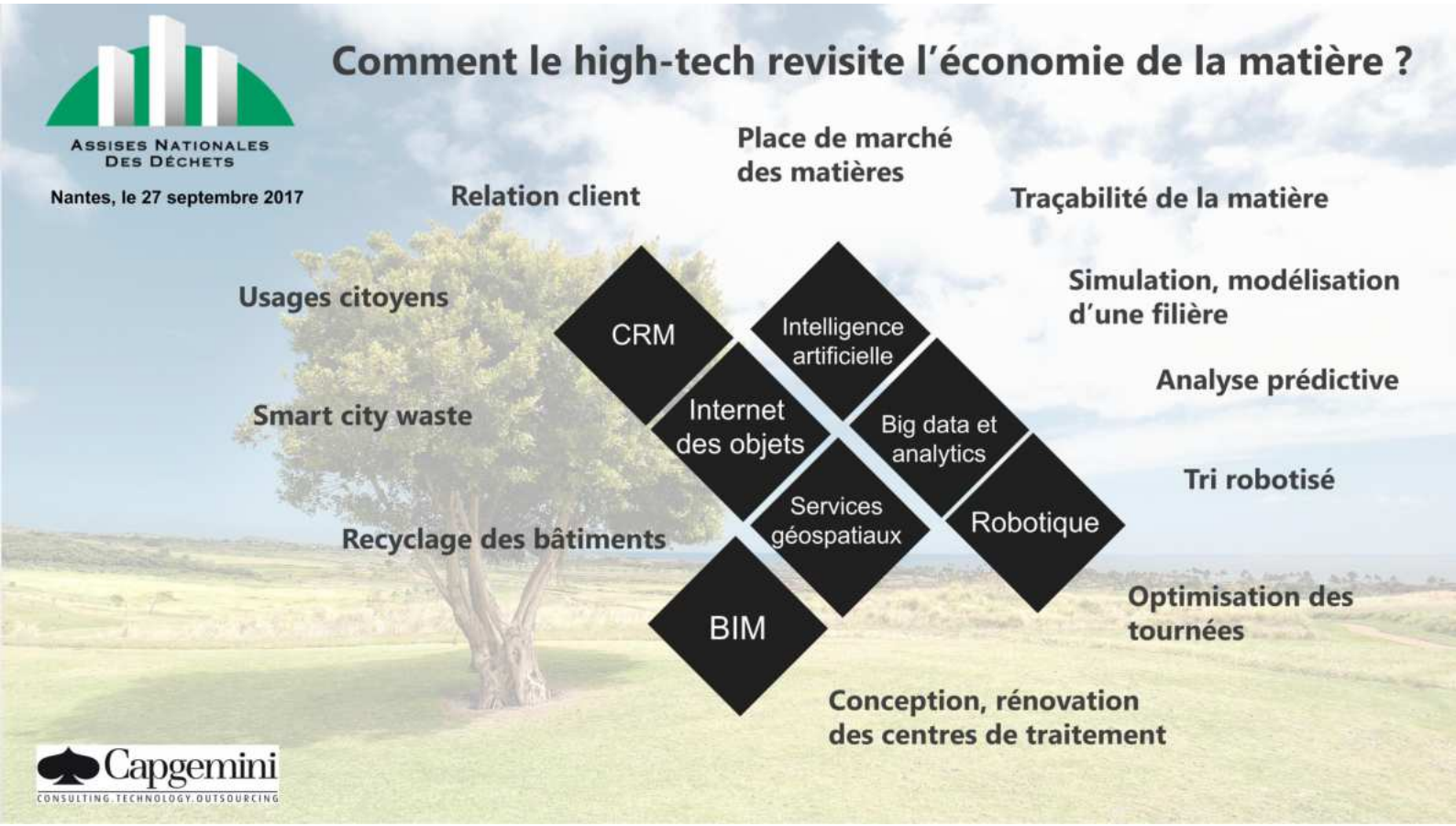

Capgemini
CONSULTING.TECHNOLOGY.OUTSOURCING

© Arnaud Bouissou - Terra

Pour en finir avec les mauvaises pratiques

Même si la majeure partie des déchets sont aujourd'hui valorisés et traités dans des conditions satisfaisantes, il existe encore des mauvaises pratiques. Avec des déchets qui se retrouvent au bord de la route, parfois exportés ou utilisés illégalement et souvent in fine dans les océans. Un phénomène difficile à quantifier, et à maîtriser, car il comporte de petites infractions répétées mais aussi des systèmes beaucoup plus organisés. Compte-rendu de l'atelier 3 des Assises.

Les contrôles réalisés par diverses administrations fixent les idées. Les Douanes, dans le cadre d'une mission d'Interpol réalisée cette année, ont relevé 358 infractions en France dans le cadre du transfert de déchets, soit une augmentation de 39 % par rapport à 2015. Les services d'Inspection des installations classées ont en six ans réalisé 2 130 visites de centres de traitement de véhicules hors d'usage : ils ont dressé 750 mises en demeure et fermé 145 sites illégaux.

Un enjeu de coût, un besoin de sensibilisation

On connaît le niveau de coût de certains comportements. Les vols de métaux ou de câbles sur les voies de chemin de fer ont un coût direct, le remplacement du câble, et un coût indirect, le dédommagement des usagers… Plus largement, il existe de multiples mauvaises pratiques issues de petites incivilités au quotidien – les mégots ou les emballages laissés par terre que la Surfrider Fondation retrouve en mer… – ou les pratiques d'entreprises, souvent petites, qui ne savent pas gérer tel ou tel produit dangereux. Le besoin de communication, de sensibilisation, est donc fort, et certains territoires se mobilisent sur le sujet, à l'image de la Cellule de prévention (COPR) de Nantes Métropole qui privilégie un maillage fin de son territoire pour travailler à la sensibilisation des petites entreprises.

Enseigner le bon geste ou sanctionner ?

Face aux mauvaises pratiques des particuliers, de certaines entreprises, la sensibilisation ou les solutions de proximité comme l'organisation du signalement peuvent faire la différence. Mais on ne peut exclure de mettre en place des sanctions, certes graduées mais efficaces quand elles touchent au portefeuille… L'administration dispose ainsi de nouveaux outils – astreintes et amendes – qui permettent souvent de faire cesser au plus vite les mauvaises pratiques. Mais il ne faut pas délaisser les actions pénales, nécessaires pour aller jusqu'au bout des systèmes, des mafias et du trafic organisé.

L'harmonisation de l'action en Europe

Elle est nécessaire par exemple pour les flux de métaux qui passent les frontières, car le paiement en espèces dans certains pays frontaliers crée une attractivité, la fuite de la matière et des effets d'aubaine. De même, on sait que les taux d'impuretés acceptés dans certains produits en vue du recyclage n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, sont à l'origine de flux intempestifs de déchets. L'enjeu de gestion et de contrôle des flux internationaux est fort. Une action menée au niveau européen, comme le projet Life Smart Waste qui vise à coordonner les connaissances et les pratiques des agences nationales de l'environnement pour mieux lutter contre la criminalité transfrontalière en matière de déchets, est exemplaire.

© Olivier Dassonville

Pour en finir avec les mauvaises pratiques

En 2012, 342 millions de tonnes de déchets ont été produites en France, dont une partie non négligeable échappe à tout traitement. Vols de métaux, dépôts sauvages de gravats, emballages plastiques jetés sur la voie publique… Sensibilisation, répression, coût des déchets et coordination européenne sont quelques-unes des voies à suivre pour continuer à lutter contre ces mauvaises pratiques : réflexions issues de l'atelier 3.

La sensibilisation de tous les échelons de la filière est essentielle. La responsabilité du dévoiement de certains déchets vers des canaux illégaux ne peut être imputée en priorité à tel ou tel acteur : si le producteur de déchets doit s'assurer qu'il les envoie dans une filière légale de traitement, l'unité de collecte doit également veiller à ne rien se faire dérober. De même, la communication auprès du public doit être renforcée pour lutter contre les incivilités ou faire adopter des gestes de bon sens : une bâche tendue sur une remorque remplie de déchets évitera avantageusement que certains d'entre eux se retrouvent sur le bord de la route… Enfin, les processus de signalement des abus se diversifient et les opportunités d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur un problème se multiplient notamment via les plateformes en ligne.

Les méthodes pour convaincre… ou forcer

À elle seule, la sensibilisation ne viendra pas à bout des mauvaises pratiques. L'action des pouvoirs publics doit également porter sur la répression des contrevenants. À ce titre, le contrôle des installations de recyclage par les DREAL ne cesse de s'amplifier depuis 2012 et doit encore se renforcer. Il s'agit d'une lutte permanente dans laquelle la fermeture d'installations irrégulières est bien souvent contrecarrée par l'ouverture de sites illégaux qui peuvent échapper un certain temps à un signalement. Par ailleurs, la gradation des sanctions s'avère efficace. L'exploitant pris en défaut a désormais plusieurs mois pour mettre son installation aux normes, avant qu'une astreinte administrative (toucher au porte-monnaie est bien souvent le déclencheur

d'une régularisation), une mise en demeure, une suspension d'activité puis une fermeture définitive ne lui soient prononcées. Enfin, en ce qui concerne les sites non classés qui relèvent de la responsabilité des maires, il convient de donner à ceux-ci, notamment dans les petites communes, les moyens d'appliquer leurs pouvoirs de police.

La question du coût des mauvaises pratiques se pose également avec acuité. D'une part, tant au niveau écologique que social ou sanitaire, les infractions à la législation ont un impact économique que l'on ne sait pas évaluer avec précision. Or, les actions mises en place ne seront pas à la hauteur des besoins tant que ce coût ne sera pas clairement estimé. D'autre part, les entreprises de recyclage sont confrontées à des problèmes de rentabilité. Dans ce contexte, il s'agit de rendre les déchets financièrement… désirables. Et pour aller au-delà, il faut tendre vers cet objectif : obliger les producteurs de déchets à consommer leurs propres déchets. En d'autres termes, rendre l'utilisation de ses propres déchets moins onéreuse que celle de produits neufs dans le processus de production.

Quelle coordination en Europe ?

Force est enfin de constater que l'Europe des déchets est au milieu du gué. En la matière, la coordination des Vingt-Sept gagnera à être renforcée. À titre d'exemple, en France la revente de métaux ne peut plus être payée en espèces depuis 2014. Cette mesure, qui a largement contribué à lutter contre les filières illégales, n'est pas appliquée chez nos voisins, ce qui favorise les transferts transfrontaliers illégaux. Dans le même temps, l'Union européenne sait aussi prendre ses responsabilités, à l'image du projet Life Smart Waste qui vise à coordonner les connaissances et les pratiques des agences nationales de l'environnement pour mieux lutter contre la criminalité transfrontalière en matière de déchets.

Origine des déchets présents dans le fleuve Adour

Projet Riverine Input, Surfrider Europe (pourcentage en nombre)

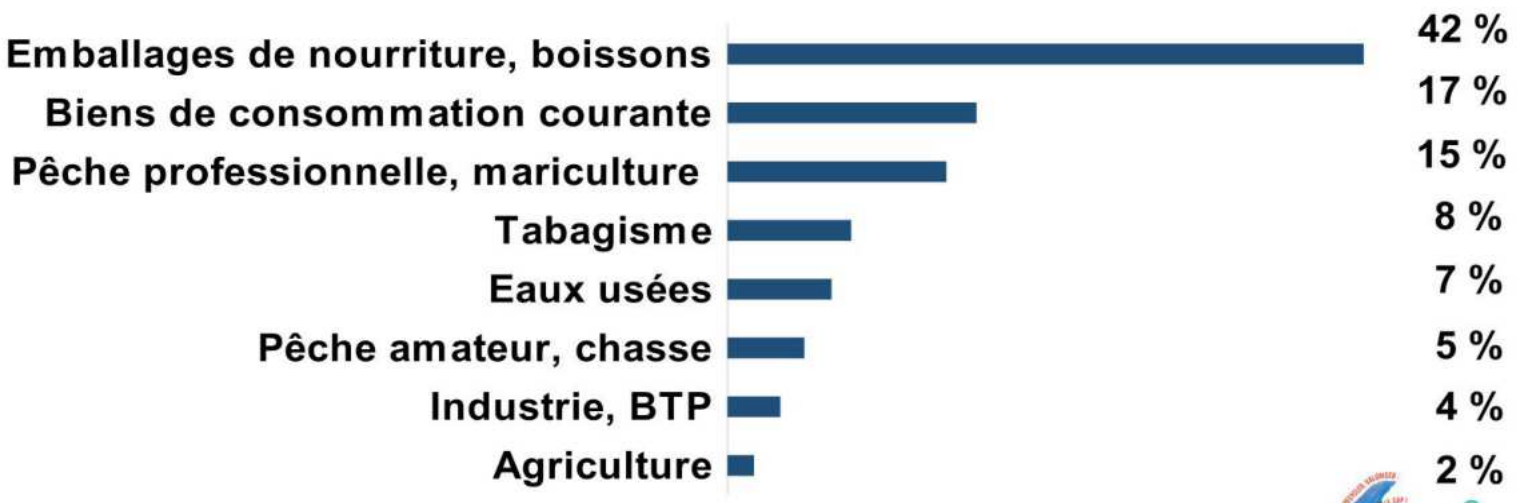

Planification : l'affirmation du rôle des Régions

© Arnaud Bouissou - Terra

Une vraie nouveauté ! Le niveau régional s'affirme désormais comme le bon échelon pour planifier la gestion des déchets, sur de nombreuses dimensions et en transversalité. Deux Régions, Pays de la Loire et Occitanie, en témoignent. Compte-rendu de l'atelier 4 des Assises.

Attribuée depuis peu aux Régions, la planification de la gestion des déchets est entrée dans une nouvelle dimension, pas simplement au niveau géographique mais par le fait qu'elle est appréhendée désormais comme stratégique, en transversalité avec d'autres politiques sectorielles : aménagement du territoire, développement économique, stratégies d'économie circulaire, emploi et formation… C'est un changement fort par rapport aux planifications antérieures, notamment la planification des déchets ménagers et assimilés et des déchets non dangereux, portée auparavant à l'échelle départementale.

Un exercice de concertation

Cette planification affronte bien sûr des difficultés car on agit sur des territoires vastes, où il est parfois difficile d'associer tous les acteurs mais c'est également la chance d'appréhender de véritables territoires qui font sens économique et géographique. Il existe aujourd'hui une véritable prise de conscience que l'initiative, et l'innovation, naissent dans les territoires. Avant même la planification, les territoires sont déjà en action… Les Régions Occitanie et Pays de la Loire s'attachent ainsi à tenir compte de ces réalités de terrain, à ne pas se limiter à la planification déchets pour accompagner par exemple l'économie circulaire.

Un besoin de connaissances

Recenser les informations sur les flux, préciser les données, développer les observatoires régionaux… C'est une condition majeure pour la réussite de la planification à l'échelle régionale : il y a un besoin de connaissances… et de connaissances partagées ! C'est le partage des données fiables qui permet la confrontation des analyses entre les acteurs, la mise en perspective d'objectifs et de consensus. Un effort de structuration et de renforcement de l'observation à l'échelle régionale est donc un préalable.

Un horizon de co-construction

Si les éco-industriels sont actuellement dans l'expectative, attendant les arbitrages qui sont susceptibles d'avoir un impact direct sur leurs activités et les investissements à venir, les Régions Occitanie et Pays de la Loire les assurent vouloir travailler dans la co-construction, maintenir l'ambition tout en tenant le cap fixé dans les plans. L'emploi est également une préoccupation majeure, avec une grande sensibilité des Régions qui souhaitent s'emparer de cette problématique, pour accompagner les besoins de restructuration, de développement de nouveaux métiers liés à l'économie circulaire ou à l'évolution de certains outils. Des mutations que la compétence professionnelle des Régions pourra accompagner.

© Olivier Dassonville

Régions : quand planification rime avec co-construction

C'est une première ! En la transférant des Départements aux Régions, la Loi NOTRe a fait de la planification de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu majeur par rapport aux autres politiques, en lien avec l'aménagement des territoires, l'environnement, l'emploi, la formation… et bien sûr l'économie circulaire. Retour sur l'Atelier 4 des Assises : Planification : l'affirmation du rôle des Régions.

"*La Région est l'échelon pertinent*". Les propos de Marc Péré, vice-président de la Communauté urbaine de Toulouse Métropole et président du syndicat mixte Decoset semblent visiblement partagés, à commencer par les élus politiques concernés qui ont pris leur nouvelle compétence déchets à bras le corps. "*Suite à la fusion des deux Régions, ce sont 28 plans existants que nous avons passés en revue*", analyse Agnès Langevine, vice-présidente du Conseil régional Occitanie. "*L'objectif était de dégager des enjeux et de voir comment les déchets et l'économie circulaire peuvent être transverses à nos autres politiques*". À la clé : une ambition forte, actée bien au-delà des objectifs imposés par la loi, "*et qu'il faut aujourd'hui porter auprès de tous les acteurs et citoyens.*"

En Pays de la Loire, une même volonté de concertation et de co-construction guide le travail engagé. "*Les territoires sont intelligents et déjà dans l'action. Il s'agit donc de faire ensemble, avec humilité par rapport au passé, et bienveillance vis-à-vis de tous les partenaires*", poursuit Jean-Michel Buf, conseiller régional. "*La clé de cette réussite, ce sont les données qui devront être homogénéisés, suite aux inventaires, pour obtenir un consensus qui soit le plus largement partagé*". Sur le terrain, les groupes de travail, thématiques et territoriaux, font d'ailleurs le plein, complétés par des échanges avec les régions limitrophes.

Mais si la dynamique est bien en marche, autour d'un calendrier qui s'est décalé sur celui du

SRADDET1 à l'horizon 2019, des questions émergent déjà concernant les nouveaux projets des opérateurs, les installations existantes (au regard de la baisse annoncée des tonnages), les financements (au delà du transfert des ressources départementales et du CODREC2), l'observation du secteur et bien sûr l'emploi... "*Nous sommes dans une période transitoire compliquée juridiquement*", reconnaît Agnès Langevine. "*Raison de plus pour jouer collectif et accompagner la mutation, jusqu'à la formation. Car l'économie circulaire générera plus d'emplois que les déchets*". De quoi faire sourire Michel Buf : "*Finalement, n'aurait-il mieux pas valu envisager un plan régional économie circulaire... Avec un volet déchets ?*"

[1] Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

[2] Contrat régional déchets et économie circulaire.

© Arnaud Bouissou - Terra

Énergies et déchets : performances et avancées

Sur le champ de la valorisation énergétique, les technologies sont pour la plupart très matures. Pour autant, de nouvelles technologies ou « briques technologiques » sont mises au point, qui permettent de les améliorer encore. On escompte également un effet positif des efforts de planification et d'organisation du territoire pour que la valorisation énergétique s'insère de manière pertinente. Compte-rendu de l'atelier 5 des Assises.

L'objectif ambitieux de réduire de 50 % l'enfouissement des déchets à l'horizon 2025 passera par des politiques de prévention, de réutilisation, de réemploi, par la valorisation matière… et in fine de la valorisation énergétique. Il n'y a donc pas de concurrence mais bien une hiérarchie dans la prise en charge de la matière, sa réutilisation jusqu'au stade ultime de sa valorisation.

Les participants à la table ronde ont montré que les technologies de valorisation énergétique sont matures, aussi bien du côté des usines d'incinération que de celui des nouvelles centrales thermiques de combustion des CSR. On assiste cependant à l'arrivée de nouvelles technologies, permettant d'optimiser les unités existantes tant sur la qualité de la combustion que sur la valorisation énergétique sous forme d'électricité ou sous forme de chaleur.

Pour implémenter ces technologies sur leurs sites, les industriels souhaitent évidemment disposer d'une vision de rentabilité à long terme. La réglementation est assez claire et assez stable sur ce sujet. Ce qui manque cependant c'est une parfaite visibilité de la fiscalité à venir : taxe foncière en discussion, évolution de la TGAP, de la TVA pour les réseaux de chaleur… Les aspects climat/énergie inquiètent également. Les mécanismes incitatifs sont mal connus ou peu sujets à maîtrise à moyen ou long termes (tarifs d'achat d'électricité pour les usines d'incinération), de même que les mécanismes d'aides, territoriales, nationales ou européennes. Le système actuel est très compliqué. Les industriels ou collectivités en appellent à une simplification.

Depuis le récent changement d'échelle de la planification, les acteurs sont en attente des choix de planification régionale, de l'organisation des territoires pour savoir par exemple : où se situeront les nouveaux centres de tri ? Les nouvelles centrales thermiques de combustion de CSR… ? Comment ne pas les mettre en concurrence avec les usines existantes qui ont vocation à durer ?

© Olivier Dassonville

Valorisation énergétique : une filière au tournant de son histoire

La valorisation énergétique est-elle en train de prendre une place nouvelle dans la « hiérarchie déchets », au détriment de la prévention ou du recyclage ? C'est un risque que tous les participants à l'atelier technique Énergies et Déchets se sont efforcés de désamorcer. Ils ont plutôt souhaité affirmer sa complémentarité avec les autres traitements... mais en soulignant tout de même que la période actuelle est tourmentée, avec un manque criant de visibilité.

À la tête dernière unité de valorisation énergétique (UVE) construite en France (en 2013), Olivier Mezzalira, directeur général de Valtom à Clermont-Ferrand, décrit un enjeu de cohérence d'ensemble et de hiérarchie équilibrée des traitements au sein de son pôle multifilière (compostage, méthanisation, UVE, valorisation des mâchefers), en lien avec un projet de territoire bien pensé. L'objectif est bien de réduire la mise en décharge, qui est passée ici de 250 000 tonnes à l'année à moins de 90 000. Avec donc aucun effet « aspirateur à déchets » que certains peuvent craindre. L'objectif n'est pas d'attirer de nouveaux déchets, mais de tirer plus d'énergie du même volume de déchets.

On ne brûle pas pour brûler, on travaille à l'échelle d'un territoire, sans déséquilibrer les filières... La philosophie générale de la hiérarchie déchets ne doit donc pas être remise en cause par la montée en gamme de l'incinération. Une philosophie bien intégrée partout en Europe, même si les niveaux et les rythmes de développement ne sont naturellement pas les mêmes dans les différents états, explique Maxime Pernal, du CEWEP.

L'atteinte des hauts objectifs de réduction du stockage exige pour autant de développer l'incinération, en créant notamment des capacités. À noter le potentiel de nouvelles technologies qui exploitent au plus fin tout le potentiel énergétique d'un déchet, ou encore le fort potentiel des CSR (combustibles solides de récupération).

En fait, la période inaugure un nouveau paradigme pour l'incinération. On sort du seul enjeu des déchets pour développer une pleine logique énergie. « C'est une vraie rupture : le déchet est devenu source d'énergie, avec une large gamme de productions : chaleur, électricité, gaz et même carburant », analyse Christian Monnier, directeur des opérations industrielles de Séché Environnement.

Visibilité, constance et accélération

Encore faut-il, du point de vue opérationnel, que la visibilité soit au rendez-vous des investisseurs, publics ou privés. Variabilité ou remise en cause des tarifs d'achat électricité, règles de mobilisation des Fonds chaleur et Fonds déchets, trajectoire TGAP et incitations par certificats à géométrie variable et sans durée prévisible, concurrence non ou mal régulée face aux énergies fossiles... Pour les collectivités comme pour les industriels, il est urgent de créer un contexte de visibilité et de constance, couvrant l'ensemble des encadrements réglementaires et fiscaux, en France et à l'échelle européenne.

L'incinération pourra ainsi continuer à monter en puissance, et bien se planifier à l'échelle des différents territoires. C'est d'ailleurs toute la philosophie des appels à projets que pilote actuellement l'Ademe, jouant ainsi un rôle d'accélérateur au bénéfice d'une filière incinération qui vit un tournant de son histoire.

© Arnaud Bouissou - Terra

L'avenir de la REP à la française

Les filières à responsabilité élargie du producteur constituent une particularité française. Au niveau européen, seules 5 filières REP sont imposées par la directive-cadre : emballages, DEEE, VHU, piles et accumulateurs, batteries. En France, on compte une quinzaine de REP et une vingtaine d'éco-organismes. Il est cependant nécessaire de faire évoluer les schémas actuels pour installer une industrie pérenne et articulée autour de l'économie circulaire. Compte-rendu de l'atelier 6 des Assises.

Panorama européen

Menée par le cabinet Deloitte, une étude dresse un panorama des filières REP dans les états membres. Le constat est que les systèmes sont très hétérogènes, avec des taux de collecte et de couverture, des coûts très variables. En fait, aucun modèle ne se dégage. La directive-cadre déchets, en cours de révision, fixe un objectif d'harmonisation des critères des filières REP, et reprend pour partie les règles édictées en France : transparence, couverture des coûts, bonus-malus pour favoriser l'éco-conception, incitation à la mise en marché de produits recyclables...

Les facteurs clés de succès

Pour les metteurs sur le marché, si la REP est un outil de financement qui prend en charge la fin de vie des produits, elle doit d'abord porter une ambition environnementale. Les metteurs en marché recherchent l'amélioration de l'impact écologique des produits, et s'impliquent opérationnellement pour viser des objectifs élevés sur l'éco-conception, la dépollution ou le recyclage. Un autre facteur clé est de créer des conditions permettant aux opérateurs d'investir sur les territoires, notamment des durées de contrat suffisamment longues pour faciliter la recherche et l'innovation. Aujourd'hui les contrats sont de 2 à 6 ans, dans le meilleur des cas. Enfin, le troisième facteur de succès est la logique de co-construction avec toutes les parties prenantes. Ce qui existe depuis 20 ans en France, notamment au moment de la rédaction des cahiers des charges, mais qu'il faut développer tout au long de la durée de vie de l'agrément. Il ne s'agit pas de partager les responsabilités, mais plutôt que chacun puisse identifier sa place dans la chaîne des responsabilités. La création de valeur et les risques doivent en effet être mieux partagés.

Les standards européens de qualité des matières recyclées

Le travail réalisé par la filière DEEE au niveau européen, avec la mise en place du standard des « Weeelabex », est salué. Mais on peut déplorer que ce soit finalement chaque état membre qui décide ou non d'imposer ces standards aux éco-organismes agréés. Comme seuls 2 ou 3 pays en Europe l'ont fait, une distorsion de concurrence est aujourd'hui réelle sur des marchés qui sont de plus en plus continentaux.

Propositions d'évolution

La configuration des REP doit permettre d'installer une industrie du déchet pérenne avec, dans les cahiers des charges d'agrément, un socle de fixation des objectifs environnementaux. Les cahiers des charges doivent décrire les relations entre les opérateurs et les éco-organismes pour prendre en compte la réalité technique et industrielle, en évitant d'installer un donneur d'ordre unique qui fragilise tout le système, en écartant les marchés de courte durée, en détaillant dans les cahiers des charges la relation entre les opérateurs et les éco-organismes pour sécuriser le processus… Pour chaque filière, il faut mettre le projet industriel au cœur du système, en se préoccupant à la fois de la prise de risques des entreprises qui vont s'inscrire dans la filière et de la pérennité des emplois, en organisant une gouvernance partagée afin que les filières vertueuses soient pérennes.

© Olivier Dassonville

Filière REP : un modèle efficace mais à consolider

En 20 ans, le modèle français des REP (Responsabilité élargie des producteurs) a globalement fait ses preuves. C'est même devenu une référence en Europe. Pendant l'atelier 6 des Assises, les débatteurs ont cependant identifié des points encore à améliorer, dans les perspectives économiques offertes aux industriels ou encore dans les pratiques de gouvernance.

Une vingtaine de filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) ont vu le jour en France depuis 20 ans. On distingue deux types de filières : financières (papiers graphiques et déchets d'emballages ménagers) et organisationnelles et mixtes (piles, DEEE, ameublements, activités de soins à risques, produits chimiques…).

Des filières REP passées au crible

Cette longue expérience offre aujourd'hui assez de recul pour effectuer une analyse plus poussée des forces et faiblesses de ce modèle. C'est tout l'objet notamment du diagnostic économique de la filière DEEE réalisé par l'Ademe ou encore de la réflexion engagée au niveau des acteurs sur les principes directeurs des filières opérationnelles.

L'une des pistes d'amélioration porte sur la pérennisation des schémas industriels. Les opérateurs de gestion des déchets ont en effet besoin de plus de visibilité sur leur retour sur investissement, car leurs prises de risques sont importantes (construction d'unité de traitement, R&D…). D'autant plus que dans le même temps ils sont confrontés à des contraintes économiques de plus en plus fortes : volatilité des cours des matières, débouchés aléatoires à l'international, forte dépendance à de gros donneurs d'ordres…

Cette réalité doit être mieux prise en compte dans la construction des cahiers des charges pour l'obtention des agréments. C'est notamment un autre axe de progrès identifié : l'amélioration

des pratiques de gouvernance afin de garantir une concertation équilibrée des différentes parties prenantes. Il s'agit de trouver un juste milieu entre une plus grande responsabilisation des producteurs de déchets et une plus forte régulation des pouvoirs publics.

Europe : vers une plus grande harmonisation

Ces débats sur la REP sont également au cœur de la révision en cours de la directive-cadre européenne. Le modèle français, qui prône la transparence et la couverture des coûts de traitement, inspire fortement nos voisins. Les propositions de l'Union européenne vont en tout cas dans le sens d'une plus grande harmonisation afin notamment de lutter contre les distorsions de concurrence. L'avenir des filières REP semble donc également s'inscrire à l'échelle européenne…

© Laurent Mignaux - Terra

Recyclage et stratégie plastiques

La plasturgie, créatrice de déchets a un vrai problème d'image. La Fédération de la plasturgie s'est donc donnée l'objectif de l'améliorer en développement fortement le recyclage. La filière s'est donc alignée avec volontarisme sur les objectifs d'interdiction de mise en décharge des plastiques à horizon 2025, et a profité de l'atelier 7 des Assises pour affirmer des pistes de travail.

Développer la demande

Un enjeu fort est de doper la demande en matière première recyclée, pour équilibrer le marché et tirer la filière dans le bon sens. L'Association Alliance Chimie Recyclage (2ACR) a mené une étude sur les différents outils qui existent dans le monde pour développer l'utilisation des matières recyclées. Parmi les outils à retenir : la TVA réduite pour les produits et articles qui contiennent des matières recyclées ou la monétisation de la valeur carbone. Les matières recyclées ont un impact environnemental moindre que les matières vierges, on peut travailler en ce sens, en complément des dispositifs déjà en place.

Débloquer les verrous réglementaires

Il est essentiel de travailler à assouplir certaines interdictions d'utiliser des matières plastiques recyclées, en particulier en levant les fantasmes qui existent sur la matière recyclée. Trop de professionnels de la plasturgie pensent encore aujourd'hui que les produits recyclés sont de qualité insuffisante pour être incorporée dans les processus de fabrication. Un processus de coordination et de discussion avec la filière plasturgie doit être initié.

Augmenter les taux de captage

On a beaucoup parlé de l'extension des consignes de tri du plastique, mais il faut aller au-delà des emballages et chercher par exemple dans les centres d'enfouissement les plastiques des autres filières : BTP, automobile, etc. Dans ce cadre, l'augmentation de la TGAP pourrait inciter à recycler ces plastiques aujourd'hui mis en décharge.

Élargir l'éco-conception

Dès la conception, il faut intégrer la recyclabilité, l'allègement, l'utilisation des matières plastiques… La mise en décharge ne doit plus être une option dès la conception et la fabrication d'un objet de matière plastique.

Les enjeux d'emploi

L'évolution de la filière plastique, et son intégration forte du recyclage, développera naturellement l'emploi. Si aujourd'hui 3 200 personnes travaillent en France dans le recyclage des plastiques pour un taux de recyclage à 22 %, on estime qu'un taux de 50 % de plastiques recyclés créerait 4 200 emplois, avec des niveaux de qualification diversifiés et souvent élevés.

© Olivier Dassonville

Recyclage plastique : des mesures incitatives pour de meilleurs débouchés

100 % des déchets plastiques recyclés en France à l'horizon 2022 : voilà l'objectif ambitieux qu'impose l'extension des consignes de tri dans le cadre de la Loi de Transition Energétique. Si une part résiduelle de ces déchets ne peut pas faire l'objet d'une valorisation matière, des pistes techniques existent néanmoins pour en booster la recyclabilité et la question cruciale reste celle des débouchés : de nombreux freins restent à lever en termes d'image et d'intégration de la filière, mais également en termes de législation à l'échelon européen.

En France, 3200 plasturgistes sont spécialisés dans le recyclage et la valorisation des plastiques. Leur usage, leur durabilité et leur recyclabilité progressent chaque année et, comme le rappelle Jean Martin, délégué général de la Fédération de la plasturgie et des composites, la relative stabilité de leur prix en comparaison avec les matières vierges devrait être incitative.

Un déficit d'image toujours présent

Pourtant, chez les grands donneurs d'ordre, notamment dans les secteurs automobile et agroalimentaire, ils restent encore largement, et abusivement, perçus comme instables ou générateurs d'odeurs. De manière générale, les matières plastiques recyclées sont encore considérées comme devant être nécessairement moins chères que les matières vierges. Ce déficit d'image s'accompagne d'une insuffisante concertation des acteurs, notamment en amont de la chaîne, dès l'éco-conception : l'impossible valorisation des PET opaques est là pour le rappeler.

Vers une législation incitative ?

Christophe Viant, président de Federec Plastiques, estime que l'augmentation des flux pourrait créer 8 à 9 emplois par millier de tonnes entrantes dans le circuit de valorisation d'ici à 2022. Des mesures incitatives sont donc attendues par l'ensemble de la filière. "Désormais il devrait être interdit d'interdire l'utilisation des matières plastiques recyclées" estime Sylvia Blond, directrice de MPB Recyclage, et Camila Freitas-Salgueiredo, chargée de mission à la Direction Générale des Entreprises, rappelle que la Commission européenne travaille à une proposition de stratégie plastiques avec des mesures contribuant à mieux recycler et utiliser les plastiques au niveau européen.

Pour Michel Valache, président de 2ACR, ces mesures devront intégrer la prise en compte des bénéfices environnementaux et sociaux induits par l'utilisation de matière recyclée : quels que soient les types de reconfiguration, la tonne de matière vierge "évitée" et les emplois créés sont quantifiables et méritent d'être encouragés, notamment par le Fonds européen pour l'économie circulaire. Une législation adaptée et un travail de fond pour limiter toujours plus les fuites hors des circuits de valorisation pourraient donc rapidement transformer l'extension des consignes de tri des plastiques en formidable opportunité.

Volatilité des matières plastiques recyclées (MPR)

Déterminants du prix des plastiques vierges

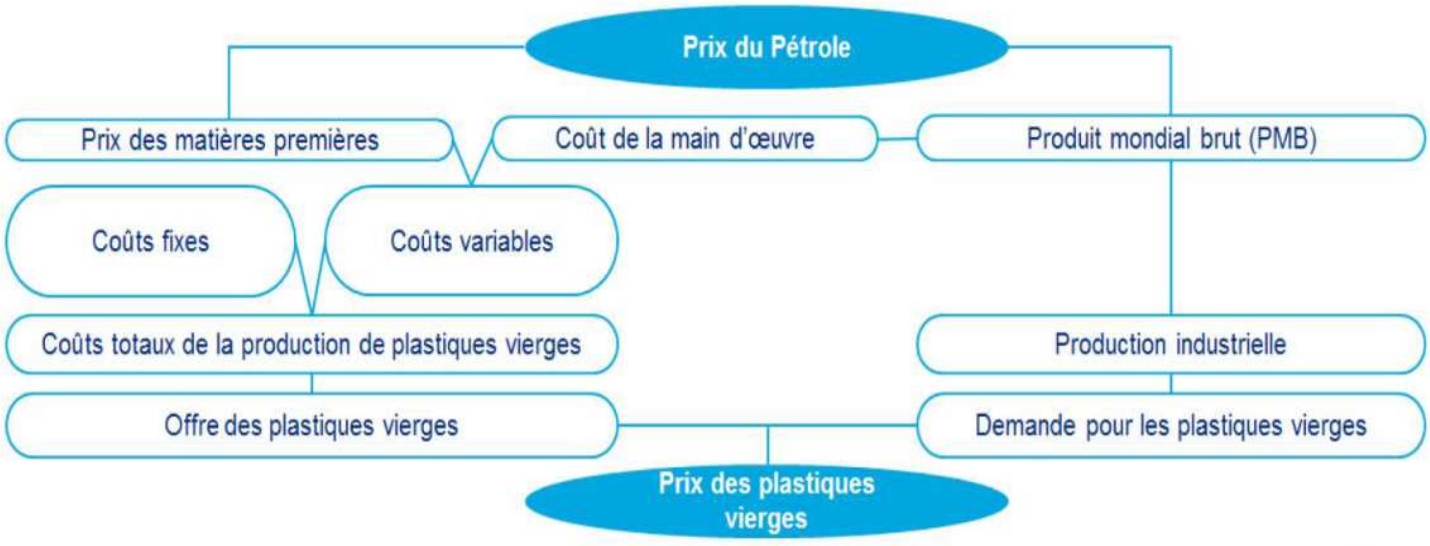

Source : Deloitte

Volatilité des matières plastiques recyclées (MPR)

Déterminants du prix des plastiques recyclés

- Le prix de leurs équivalents en résines vierges (prix inférieur sauf exception - cas du rPET en 2013)
- La décote varie au sein d'une même MPR en fonction de la qualité (ex : rLDPE film clair, films naturel, film coloré)
- L'offre dépend de la quantité disponible de déchets de plastiques, elle n'est pas élastique comme l'est l'offre de plastiques vierges.
- Le marché de certaines MPR (polystyrène) est moins mature (qualité, quantité)

ON RECYCLE AVANT TOUT DES OBJETS COMPOSES DE MATIERES PLASTIQUES QUI ONT EU UNE « VIE »

© Arnaud Bouissou - Terra

Déchets du BTP : les acteurs s'organisent

Ecoconception, déconstruction plutôt que démolition, économie circulaire, labels, innovation… Les acteurs démultiplient les chantiers opérationnels autour des déchets du BTP, qui représentent un gisement de 227 millions de tonnes par an. Compte-rendu de l'atelier 8 des Assises.

L'éco-conception

C'est déjà une réalité, avec par exemple les "bâtiments zéro déchet" réalisés avec des composants issus du recyclage et du réemploi. Ils sont démontables et constituent des mines de matériaux qui pourront être réutilisés lorsque l'immeuble sera modifié ou déconstruit. Il faut néanmoins amplifier le mouvement, communiquer davantage pour sensibiliser la maîtrise d'ouvrage à prescrire autrement, intégrer les nouvelles réalisations dans les démarches de certification, et faire en sorte qu'elles soient bien garanties par les assurances, ce qui n'est pas assez le cas actuellement.

Les diagnostics avant travaux

C'est un outil déterminant pour maximiser la prévention et le recyclage. Malheureusement les diagnostics réglementaires peinent à se généraliser. Un faible pourcentage des chantiers concernés les réalisent , de l'ordre de 10 %, et l'utilisation des diagnostics existants n'est pas optimale. Les acteurs prônent une plus grande sensibilisation des maîtres d'ouvrage, et affirment le besoin de formation et qualification accrues pour les professionnels qui interviennent pour les diagnostics.

Les marges de progrès de la déconstruction

Il faut avancer vers une véritable déconstruction sélective des ouvrages avec un tri de qualité, une vraie traçabilité des matériaux, et surtout une réflexion au-delà des seuls déchets inertes. Ceux-ci représentent certes les plus gros flux, permettant probablement à eux seuls d'atteindre les objectifs de 70 % de recyclage. Il serait pourtant dommage de ne pas traiter le potentiel des flux du second œuvre, encore peu valorisés. La labellisation des artisans, la formation, la diffusion de guides de bonnes pratiques comme la CAPEB l'a fait, la mise en place de points d'apports volontaires dans les structures de distribution de matériaux sont des pistes prometteuses. Sans oublier les aspects économiques : la TGAP dissuasive sur l'enfouissement des déchets est une piste qui ne fait pas consensus, à la différence d'une fiscalité incitative basée sur le CO_2 évité.

Blocages réglementaires et Label qualité

Beaucoup de matériaux issus du BTP sont déjà recyclés, notamment dans les routes. Augmenter la part de recyclage des déchets nécessite de lever des blocages d'ordre réglementaire qui freinent la mise en place d'un marché pérenne de ces matériaux alternatifs. La mise en place d'un label qualité pour les opérations d'aménagement réalisées avec des déchets recyclés pourrait contribuer à sécuriser ces opérations et donc à les développer. Dans le domaine de la construction, la publication d'un guide sur l'utilisation de déchets comme matériaux alternatifs en construction devrait également constituer un bon levier, si le niveau d'exigence sur les déchets n'est pas disproportionné par rapport à celui portant sur les ressources naturelles qu'ils remplacent.

Économie circulaire et plans régionaux

La mise en relation entre les parties prenantes est encore à améliorer pour favoriser les boucles d'économie circulaire. Les travaux d'élaboration des plans régionaux, avec leurs volets prévention et économie circulaire, pourraient favoriser la rencontre de l'offre et de la demande et sensibiliser les donneurs d'ordres publics et privés, sans pour autant déstructurer les activités et emplois existants.

Pistes d'innovation

Elles sont nombreuses : l'extension de la dynamique du BIM (Modélisation des Informations du Bâtiment) au génie civil et l'inclusion de la notion de recyclabilité dans ces travaux, la création de filières pour tous les petits flux du second œuvre difficiles à recycler, la formation des acteurs aux outils numériques et cartographiques, la mise en place de plates-formes d'échange, un travail de cartographie matérialisant les points d'apport et favorisant la mise en relation entre les utilisateurs de matériaux et les producteurs...

En conclusion les acteurs ont commencé à s'organiser, mais ils doivent davantage interagir et continuer à innover pour créer des boucles d'économie circulaire, et relever les défis des années à venir.

Biodéchets : agir de concert

© Thierry Degen - Terra

Les biodéchets, qui représentent le tiers des poubelles des particuliers, mais également un flux spécifique de gros producteurs, constituent un enjeu qu'il faut prendre à bras le corps pour en diminuer l'impact et les coûts. Après le compostage, le nouveau cadre de la loi sur la transition énergétique donne un signal fort. Cap sur la diminution de ces déchets et de leur enfouissement, sur la hausse du taux de valorisation matière, avec la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025. Compte-rendu de l'atelier 9 des Assises.

Comment capter le gisement ? Cela a commencé du côté des industries agro-alimentaires avec des flux qui ont un pouvoir méthanogène assez fort, mais il faut se préoccuper aussi du flux plus diffus des ménages, et de ceux des restaurants et de la distribution.

Influer sur les comportements des entreprises

Il faut aller chercher la prise de conscience et l'évolution des procédures par rapport à la façon dont on produit, on transforme, on distribue et on consomme les produits alimentaires. Au niveau des entreprises privées, il faut agir sur les fonctionnements internes de gestion des produits, puis des déchets – casse, invendus, dons aux associations, recyclage, … – alors même que les entreprises disposent encore de marges de progrès importantes parce que ce n'est pas leur cœur de métier. Un nouveau modèle économique doit être impulsé sur toute la chaîne logistique avec l'ensemble des parties prenantes pour réduire les tonnages en permettant au collecteur comme à l'entreprise de s'y retrouver économiquement… tout en redorant leur image. Les salariés ont un rôle d'ambassadeur à jouer, pour créer de la sensibilité et de l'incitation citoyenne au sein-même de l'entreprise.

L'action sur les particuliers et les ménages

Avoir un impact sur les flux diffus est complexe. Au-delà des seules stratégies de communications dont nous avons l'habitude, d'autres approches méritent d'être développées. La North London Waste Authority déploie ainsi une démarche d'accompagnement très pragmatique et très progressive. "Ce n'est pas grave si on ne dit pas tout, tout de suite : il vaut mieux donner l'information par petits bouts pour que les gens retiennent, s'adapter à leur mode et cadre de vie, aux contraintes des territoires et aux envies des gens pour influer les comportements". Un choix très anglo-saxon de « démarrer doucement, évaluer, apprendre de ses échecs et massifier ses réussites ».

L'innovation dans la collecte et l'approche territoriale

Les initiatives de terrain, les projets qui varient selon les territoires – ici le compostage, ailleurs la collecte sélective, ailleurs encore s'appuyer sur un collectif agricole qui a un projet de méthanisation… parfois l'articulation de plusieurs de ces solutions– sont des modèles de réussite. Il ne faut cependant pas oublier qu'il manque encore des exutoires qualifiés pour accueillir des flux avec des sous-produits animaux. Il existe au niveau local un enjeu fort de coordination entre les acteurs de secteurs d'activité différents,.
Pour réduire et valoriser les biodéchets, une prise de conscience à tous les niveaux est encore nécessaire. Tous les opérateurs, quels que soient leurs rôles, à tous les échelons, peuvent s'inspirer des expériences pionnières et essayer de les amplifier à grande échelle en adéquation avec les spécificités locales. Il faut agir de concert pour démultiplier la mobilisation, pour engager les territoires, pour "faire des objectifs individuels des intérêts convergents".

© Olivier Dassonville

Biodéchets : mettre tous les acteurs autour de la table

Votée en 2015, la loi de transition énergétique et de croissance verte (LTECV) prévoit de lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration, d'obliger les distributeurs de produits alimentaires de remettre leurs invendus à des associations caritatives et de développer le tri à la source des biodéchets par les collectivités. C'était le menu de l'atelier 9 des Assises.

Face à leurs nouveaux challenges, la grande distribution et la restauration doivent changer de paradigmes dans la façon d'aborder la question de leurs déchets alimentaires. Quant au citoyen, de profonds changements de comportement sont nécessaires. Ces dernières années ont vu naître une multitude d'initiatives locales, tant dans la méthanisation que dans le compostage individuel, de proximité ou industriel. Agri Biométhane, créée en Vendée sur l'initiative de dix agriculteurs, valorise par exemple des lisiers en énergie renouvelable par méthanisation et s'apprête notamment à ouvrir une station de carburant gaz vert. À Saint-Philbert-de-Bouaine (2 500 habitants, également en Vendée), 500 foyers sont impliqués dans une plateforme de compostage de proximité sur la base d'un apport volontaire et d'une redistribution du compost aux usagers.

L'innovation dans la collecte et l'approche territoriale

Les initiatives de terrain, les projets qui varient selon les territoires – ici le compostage, ailleurs la collecte sélective, ailleurs encore s'appuyer sur un collectif agricole qui a un projet de méthanisation… parfois l'articulation de plusieurs de ces solutions– sont des modèles de réussite. Il ne faut cependant pas oublier qu'il manque encore des exutoires qualifiés pour accueillir des flux avec des sous-produits animaux. Il existe au niveau local un enjeu fort de coordination entre les acteurs de secteurs d'activité différents,.
Pour réduire et valoriser les biodéchets, une prise de conscience à tous les niveaux est encore nécessaire. Tous les opérateurs, quels que soient leurs rôles, à tous les échelons, peuvent s'inspirer des expériences pionnières et essayer de les amplifier à grande échelle en adéquation avec les spécificités locales. Il faut agir de concert pour démultiplier la mobilisation, pour engager les territoires, pour "faire des objectifs individuels des intérêts convergents".

tion, restauration…) et les unités de traitement.

Or, élaborer des projets d'envergure dans une échelle territoriale cohérente suppose la mutualisation et la coordination des acteurs. Les nombreuses initiatives locales sont les bienvenues et très souvent porteuses d'innovations. Cependant, elles se développent de façon isolée et sans cohérence d'ensemble, au risque de ne pas atteindre à temps les objectifs de la loi. Il est temps de mettre tous les acteurs de la filière autour de la table pour agir de concert.

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

INTERVENTIONS / DISCOURS

-

LAURÉATS DU SPEED-MEETING INNOVATIONS

DISCOURS DE JOHANNA ROLLAND

Présidente de Nantes Métropole

Ouverture du jeudi 28 Septembre à 9h00

Johanna Rolland © 2017 - Vincent Jacques

Bonjour à chacune et chacun, mesdames et messieurs,

monsieur le représentant de la Région,

chers collègues, chère Michèle GRESSUS, vice-présidente à la métropole en charge des déchets,

chère Maëlle COPPEY, vice-présidente à la métropole en charge de l'économie circulaire

Comme vous le voyez nous sommes venues en équipe ce matin parce que le sujet qui nous rassemble est un sujet transversal, je crois que c'est ce qui en fait tout son intérêt et parfois aussi, de la théorie à la pratique, toute sa complexité.

Bienvenue à vous mesdames, messieurs. Ravie que vous ayez à nouveau choisi Nantes pour cette 14e édition des Assises des Déchets.

Deux jours de rencontres, de débats mais, vous l'avez rappelé, d'abord de recherches de solutions et dans une ville, dans une métropole où l'on conjugue l'ambition sur ces sujets mais aussi un certain pragmatisme, c'est un état d'esprit qui nous va bien.

Nous sommes les uns et les autres mobilisés autour de questions essentielles : comment aller toujours plus loin dans la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets. C'est évidemment indispensable quand nous sommes, comme c'est le cas dans la métropole nantaise, particulièrement engagé pour faire de ce territoire un des territoires pionnier en matière de transition écologique. Je crois que dans une France parfois encore un peu trop jacobine à mon goût, avec une culture parfois encore centralisatrice, il est essentiel de rappeler que nos territoires, nos grandes métropoles notamment, sont des lieux d'expérimentation, d'innovation, d'imagination, et sur le sujet des déchets, je crois que la preuve en est faite tous les jours.

L 'enjeu de la transition écologique il est évidemment d'abord global et l'actualité récente nous l'a rappelé durement. Je pense notamment aux effets toujours plus intenses du dérèglement climatique, l'ouragan Irma qui a dévasté St Barthélémy et St Martin était je vous le rappelle le plus fort cyclone jamais observé sur l'Atlantique. Une semaine avant Harvey avait dévasté Huston et la semaine dernière l'ouragan Maria sur les Antilles. Je rappelle cette actualité simplement pour rappeler l'impérieuse nécessité de l'urgence de l'action sur les sujets qui nous concernent.

Deux ans après les accords de Paris et de la COP21, quelques jours seulement après la seconde édition de Climate Chance à Agadir, je rappelle que la première avait eu lieu ici. C'était cette belle idée d'organiser un rendez-vous des acteurs non gouvernementaux de la lutte pour le changement climatique, entre la COP21 et la COP22. Chacun mesure l'importance d'agir à son niveau, là où il est dans ses responsabilités, pour faire concrètement avancer les sujets qui nous rassemblent aujourd'hui. Pour améliorer et développer toujours plus notre capacité collective de sobriété mais aussi de résilience sur ces enjeux. Il est absolument indispensable d'actionner l'ensemble des leviers, d'intervenir sur toutes les sources d'émission de gaz à effet de serre et évidemment de préserver les ressources quelles qu'elles soient. Les déchets de bien des façons, sont au cœur de ces défis car nos façons de produire, de consommer et de jeter ont des impacts directs sur l'environnement. Je pense particulièrement aux 300 millions de tonnes de déchets dans les mers et océans et à leur effet désastreux sur la faune, la flore mais plus globalement sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Je crois que de ce point de vue la conférence qui est prévue cet après midi promet un niveau d'échanges et de contenus sur ces sujets particulièrement intéressants.

La réduction, la gestion et la valorisation des déchets ont donc évidemment un rôle crucial dans ce défi majeur que représente aujourd'hui pour notre société la transition écologique. C'est pourquoi nous devons engager aujourd'hui une démarche volontariste de sobriété pour réduire la quantité d'énergie dépensée, consommée et à toutes les étapes de la gestion des déchets. Vous les connaissez par cœur je n'y reviens pas dans le détail. Mais surtout en premier lieu, il nous faut réduire le nombre de déchets produits et éviter le plus possible que ces déchets soient brûlés car ils sont de précieuses ressources. Il y a là je crois une vraie bascule : nous sommes à un moment où le monde d'hier est en train de se terminer et le monde de demain n'est pas tout à fait dessiné. Je crois moi que nos territoires sont un des lieux où l'on peut inventer ce chemin, entre le monde d'hier et le monde de demain. Sur la question des déchets je vois localement -et vous me permettrez de les saluer avec amitié- mais aussi nationalement des acteurs qui ont enclenché ce changement de paradigme vers une économie plus circulaire, vers des logiques de résilience assumées, vers la capacité à faire la preuve que c'est possible, y compris avec les enjeux d'équilibres économiques auxquels nous sommes naturellement les uns et les autres confrontés.

Tous ici, dans ces Assises, à notre niveau, nous avons une responsabilité pour améliorer le système que ce soit en permettant d'améliorer le cadre juridique, en favorisant ou en accompagnant l'innovation ou encore en organisant des contrôles renforcés parfois des sanctions au juste niveau, bref collectivement une belle opportunité, des partenariats gagnant-gagnant, de nouvelles coopérations aussi entre nos territoires, de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs publics et les acteurs privés.

Je voudrais insister sur un élément qui me semble important : l'implication majeure, sans cesse renforcée, exigeante parfois dans le bon sens du terme, de citoyens, d'acteurs du territoire qui s'impliquent sur ces questions. Nous pouvons, nous devons nous appuyer sur eux. A Nantes on croit à l'expertise d'usage des habitants. Ce n'est pas simplement une formule, c'est d'abord un état d'esprit que de considérer que chaque citoyen est acteur là où il est et que la capacité d'initiatives, la capacité d'empowerment parfois des citoyens doit se conjuguer avec l'acceptation des responsables quels qu'ils soient de partager le pouvoir d'agir si on veut être collectivement plus efficace sur ces sujets. Ce sont ces synergies qui nous permettent d'inventer de nouveaux modèles dans ce monde en pleine transition.

Nos métropoles ont des atouts pour être ces lieux : l'agilité, la capacité d'expérimentation, la capacité d'innovation, la capacité à faire écosystème, la capacité à sortir de logiques parfois verticales et segmentées pour vraiment passer le cap d'approche globale et de solutions concrètes. C'est ce que nous faisons sur Nantes Métropole. Nous nous sommes résolument engagés sur le chemin de ces transformations, de ces transitions avec un objectif principal

de réduire 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Notre engagement se fait à tous les niveaux dans la diversité des politiques publiques que nous avons à actionner pour permettre de passer de l'intention à la concrétisation. Évidemment une politique publique particulièrement volontariste en matière de déchets. Je voudrais saluer Michèle GRESSUS, ma vice-présidente pour son implication. Celles qui la connaissent ici savent son implication forte sur ces sujets, son professionnalisme extrêmement important mais aussi sa capacité à ne rien lâcher sur des sujets parfois compliqués. L'occasion m'étant donnée ce matin de la remercier publiquement, je le fais avec beaucoup de plaisir.

Chercher à réduire leur production, garantir l'efficience du service public, faire des déchets une ressource, c'est bien cela qui nous anime au quotidien. Sur la réduction de la production de déchets nous avons engagé des actions fortes, durables, diversifiées. Je veux m'y arrêter une seconde car, vous l'avez dit, ces Assises ont vocation à partager des solutions, à pouvoir regarder concrètement ce qui est susceptible de faire levier demain. Dans Nantes Métropole, entre 2010 et 2016, la production d'ordures ménagères par habitant à diminué de 33 kg et en 2016, 27,6% des déchets ont été évités sur l'ensemble des événements grands publics. Je crois que ces enjeux d'évaluation précise, quantitative et exigeante sont essentiels non seulement par rapport à la transparence à laquelle nous sommes les uns et les autres attachés, mais aussi pour se donner toujours les moyens d'aller plus loin.

Ces résultats sont issus de plusieurs actions qui sont venues se conjuguer : l'harmonisation de la collecte sur tout le territoire, la création d'un lieu d'information au cœur de Nantes, le " comptoir du tri ", où plus de 40.000 personnes sont passées en 2016. C'est dire si les enjeux de sensibilisation, d'éducation, d'information sont majeurs dans les sujets qui nous préoccupent.

Cela passe aussi par l'accompagnement de projets portés par des associations encore à l'animation du défi famille zéro déchet qui vise à réduire en 3 mois ses déchets. Cette expérience, que ce soit pour les habitants ou pour les professionnels qui l'ont accompagnée, a été marquante dans un changement d'échelle sur ces sujets. Le dernier défi a permis au 80 familles de réduire de 36% leur déchets. Cette exemple nous montre bien l'importance de cette capacité d'innovation dans les pratiques et les animations pour faire connaître les bons gestes de tri, inciter les habitants à changer leurs habitudes. A Nantes on ne goûte guère à une transition écologique qui serait punitive. A Nantes on goûte à la conduite du changement qui permet à chacune et chacun de trouver des opportunités dans cette transition écologique et c'est ce que nous faisons sur les déchets.

Le deuxième objectif c'est l'efficience sans cesse renforcée du service public. Elle ne peut être atteinte qu'avec le travail actif et engagé des opérateurs que je salue. Je connais leur engagement, il est pour nous absolument indispensable. Améliorer sans cesse les conditions de travail, optimiser les collectes, garantir un service de qualité au plus près des usagers et s'adapter en permanence aux différentes évolutions, tel est le défi qui nous est lancé.

Je voudrais également souligner les investissements dans les deux usines qui assurent le traitement des déchets sur Nantes Métropole pour moderniser et optimiser la valorisation énergétique. J'insiste sur ce point parce que c'est bien un écosystème, c'est bien une approche globale qui nous permet d'être en dynamique sur ces sujets et de le faire au delà même de nos frontières. J'attire votre attention sur la délégation de service public, la convention conjointe que nous avons passée, Nantes et Saint Nazaire, la Carène, pour l'exploitation de l'usine Alcéa. C'est une première en France et dans des Assises des Déchets, il est bon de pointer les innovations ; parce qu'elles disent les choses non seulement de notre rapport aux déchets, mais de la conviction que nous avons ici que la coopération entre les grandes villes de ces territoires est au service de l'ensemble du territoire et de celles et ceux qui nous entourent. Ce nouveau type de partenariat doit nous permettre de bénéficier d'une optimisation économique, technique, environnementale des installations existantes sur notre territoire. La complémentarité, la capacité à agir ensemble, reflète bien notre état d'esprit. Notre engagement, notre action volontariste, s'ils font leur preuve, ne doivent jamais nous inviter à nous en contenter. Ce serait contraire à l'esprit nantais. La devise de notre ville c'est Nantes favorise ceux qui osent. Sur ce sujet nous avons envie d'oser, de passer encore un cap, d'accentuer notre action, d'aller plus loin et parfois de faire différemment.

C'est dans cet état d'esprit que Nantes Métropole s'est engagée dans l'appel à projet national « territoire zéro gaspillage, zéro déchets ». Notre démarche se veut collective, exemplaire, pour parvenir à une réduction et une valorisation maximale des déchets dans une dynamique d'économie circulaire. Ce sont ces nouveaux modèles que nous tentons d'inventer ici avec cette volonté de placer l'usager et l'acteur au cœur de la démarche. Nous accompagnons les dynamiques et les innovations techniques et sociétales portées par les acteurs locaux qu'ils soient du monde de l'économie sociale et solidaire, du monde économique dans sa diversité. Quelques exemples concrets pour incarner les actions d'acteurs qui n'ont pas attendu l'action des collectivités locales sur ce sujet. Avoir des acteurs de la société civile dans sa diversité, acteurs économiques, culturels, engagés sur ces sujets, pionniers parfois exigeants est une chance pour un territoire car cela nous permet d'aller plus loin ou plus vite. Je pense à la Tricyclerie qui collecte à vélo les biodéchets d'une vingtaine de restaurateurs, je pense au vingt structures de réemploi partenaires de Nantes Métropole qui recyclent

et réparent 720 kg de déchets chaque année, je pense à d'autres acteurs investis sur le compostage, Compostri, ou encore au commerce en vrac, Ô Bocal ou Green Shopper qui sont aussi des nouveaux acteurs. Ce qui est une chance dans l'évolution des territoires : avoir à la fois des acteurs historiques, solides, puissants qui sont là depuis de nombreuses années et puis des acteurs émergents que nous avons à cœur d'accompagner.

Enfin, je pense à celles et ceux qui organisent les événements écoresponsables, Aremacs, Planète événement. Je ne les citerai pas tous mais souhaitais vous faire partager cette dynamique territoriale, cette ébullition, ce fourmillement. Ce collectif zéro déchet 100% ressource en est la preuve. Il rassemble des acteurs de la société civile pour développer une nouvelle économie autour des déchets. Ces initiatives originales participent d'un écosystème en mouvement tel que je le décrivais et de notre volonté à accentuer nos résultats concrets.

C'est tout le sens du grand débat sur la transition énergétique que j'ai souhaité lancé sur la métropole. Partant de deux principes : d'abord que je ne me résous pas à dire que les hommes et les femmes ne s'intéressent plus à la chose publique, je crois que c'est parfois l'offre de la chose publique qui ne rencontre pas l'appétence des citoyens et avec 53.000 participants, 80 événements sur toutes les communes du territoire, 160 cahiers d'acteurs, nous avons ensemble relevé ce défi.

Il y avait dans ce grand débat sur la transition énergétique deux innovations : la première le confier à une commission totalement indépendante, que des citoyens, pas d'élus de notre collectivité locale. Nous leur avons confié les clés du débat et après quelques mois ils nous ont avoué deux choses d'abord que cela les avait passionné et ensuite que s'ils avaient su la charge de travail que cela leur aurait demandé ils hésitaient à savoir si ils auraient accepté ce défi. La deuxième innovation, c'était cette idée d'un débat du faire au delà du discours, au delà des approches conceptuelles absolument indispensables pour renouveler la pensée sur ces sujets. Nous avons considéré qu'il y avait urgence à être dans l'action et considérer ce grand débat comme un accélérateur de la transition énergétique. Aujourd'hui la commission indépendante nous a remis son rapport avec un certain nombre de préconisations. Nous allons avec les élus, avec les équipes, travailler aux suites à donner à ce grand débat mais ce que je peux d'ores et déjà vous faire partager c'est notre état d'esprit. La suite de ce débat ne sera pas simplement une feuille de route de la métropole. Bien sûr la collectivité locale en tant que telle doit jouer son rôle d'impulsion, d'exemplarité sur ce sujet mais aussi de capacité parfois à pouvoir fédérer des acteurs mais en tout cas pour faire vraiment d'un territoire, un territoire de référence c'est bien la mise en mouvement de l'ensemble d'un

écosystème donc notre état d'esprit ce sera de proposer aux acteurs du territoire dans leur diversité une feuille de route partagée.

Quoi qu'il en soit des actions ont déjà vu le jour et dans ce débat ce qui nous intéressait c'était autant le processus que le résultat. Je pense à une opération très concrète « J'aime tes bocaux », un autocollant qui signale les commerces et les restaurants locaux qui acceptent que l'on apporte son récipient pour éviter les emballages. Je cite cet exemple parce que dans le grand débat nous avions lancé cette idée d'une communauté des défricheurs. L'idée était simple : un habitant qui se lance un défi avec ses voisins, par exemple de changement de mobilité, et qui ensuite entraîne son immeuble puis son lotissement. Cet exemple dit la capacité d'initiatives des citoyens mais aussi la nécessaire évolution de la position du service public et des collectivités. Un élu moderne ce n'est pas simplement un élu qui fait mais c'est parfois un élu qui permet de faire, qui crée les conditions de l'action pour les autres et pour les partenaires. En tout cas c'est dans cet état d'esprit que nous travaillons à Nantes et que nous vous accueillons aujourd'hui avec beaucoup de plaisir.

Je crois que le contexte actuel international, le choix du président des États-Unis de se retirer des accords de Paris a fait émerger partout dans le monde une forme de résistance des villes qui se sont levées pour dire que sur ces sujets nous allons agir. A Nantes nous aimons cet engagement mais au delà des mots nous aimons l'action.

Merci à vous d'avoir choisi notre ville, notre métropole pour partager d'abord des solutions. Nous avons besoin de votre regard, de vos expériences, de vos exigences, de nos évaluations partagées pour aller toujours plus loin sur ces sujets.

Merci à vous.

ALLOCUTION DE MAURICE PERRION

Président de la Commission Territoires et environnement, Région des Pays de la Loire

Ouverture du jeudi 28 Septembre à 9h15

Maurice Perrion © 2017 - Vincent Jacques

Je suis très heureux d'être des vôtres aujourd'hui à cette 14ème édition des Assises des Déchets et je voudrais tout d'abord pour excuser le Président du Conseil Régional, Bruno RETAILLEAU, dont les engagements ne lui ont pas permis d'être présent aujourd'hui.

La Région accompagne, depuis l'origine, les assises nationales des déchets. Ce rendez-vous constitue un lieu de rencontres privilégiées entre tous les acteurs du monde des déchets. Deux jours de rencontres, de travail, réunissant politiques, scientifiques, professionnels issus des services de l'État, mais également des collectivités territoriales, des industries et des associations environnementalistes et qui symbolise la volonté ambitieuse des participants de travailler au renforcement de l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

Nous avons l'honneur d'avoir avec nous de « grands témoins » :

- Catherine CHABAUD, première femme à avoir bouclé un tour du monde, en solitaire et sans escale, et Déléguée à la mer et au littoral auprès du Ministère de l'Environnement

- Jean-Michel COUSTEAU, Président de l'ONG environnemental Green Cross

- Bruno DUMONTET, fondateur de l'association « Expédition Mer En Danger »

J'en profite pour vous saluer et vous souhaiter à toutes et à tous, comme l'a fait Johanna ROLLAND, la bienvenue à Nantes, capitale des Pays de la Loire.

Durant des années le changement climatique était une hypothèse, une prévision calculée par des spécialistes, puis une menace plus ou moins lointaine. Aujourd'hui le changement climatique est devenu une réalité.

Face à cette réalité et fortes de ces nouvelles dispositions législatives, la Région est devenue le chef d'orchestre de la politique de transition énergétique et a développé des outils pour accélérer la mise en oeuvre de projets concrets sur l'ensemble du territoire régional.

En décembre dernier, Laurent GERAULT, en présence de l'explorateur, Jean-Louis ETIENNE, présentait la feuille de route énergétique régionale, dans laquelle l'écologie est conçue positivement comme un levier de croissance et d'emploi, pour accompagner les mutations climatiques et technologiques. Ce sont plus de 50 actions concrètes, organisées en 5 piliers thématiques et transversaux pour une écologie positive et pragmatique, avec un engagement de plus de 120 M d'euros.

Toutefois, cette politique environnementale ambitieuse ne saurait suffire et doit être complété par une meilleure gestion des déchets et un renforcement de l'économie circulaire, qui sont aussi des piliers majeurs dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Comme vous le savez, la loi NOTRe a confié à l'institution régionale, la responsabilité supplémentaire de la planification et de la gestion de tous les Déchets, et donc d'un outil très important pour les collectivités et pour le développement économique.

Ainsi, une seule structure est désormais chargée de la planification de tous les déchets, avec un seul plan contre onze auparavant en Pays de la Loire. Pour rappel, il y avait :

- 5 plans départementaux sur les déchets ménagers,

- 5 autres sur les déchets du BTP,

- et un plan régional concernant les déchets dangereux.

La dynamique engagée par les politiques menées par les départements et les collectivités de notre région, dont je salue la qualité des travaux, ont permis d'avoir de résultats très encourageants.

Toutefois, ce nouveau plan représente un exercice nouveau, une « page blanche » à écrire.

Tout d'abord, nous devons le réaliser dans un délai règlementairement très contraint. Initialement, les délais imposés par le ministère et fixés au mois de février 2017, étaient impossibles à tenir et visaient davantage à donner des

gages de bonne volonté à la Commission européenne dans le cadre d'un contentieux sur la planification des déchets.

Pour être en concordance avec le calendrier prévisionnel d'adoption du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires auquel il devra être intégré, le plan de prévention et de gestion des déchets et son volet plan d'action en faveur de l'économie circulaire devront être approuvés début 2019.

Puis, cette procédure de planification a pour but d'encadrer l'action des différents acteurs locaux en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets en définissant une stratégie territoriale cohérente qui permette le respect des objectifs et priorités fixés au niveau national (proximité, hiérarchie des modes de traitement…) et se fonde sur une connaissance des flux de déchets et des solutions de traitement existantes.

Mais pour autant, cet exercice de planification ne doit pas se résumer à une simple déclinaison des objectifs nationaux ou à un exercice de recensement des actions et activités existantes sur le territoire. Il s'agit, pour la Région, de saisir cette opportunité pour définir une véritable stratégie territoriale qui pose des ambitions et des orientations porteuses d'une dynamique, d'une transition vers une économie circulaire.

Pour ce faire, le Conseil Régional a souhaité évidemment une forte co-construction avec les acteurs. Notre ambition se veut collective.

Le 9 mars dernier, nous installions la commission consultative présidée par Jean-Michel BUF, que je remercie ainsi que ses équipes, pour la qualité de leur travail. Quelques jours après, nous organisions une 1ère journée des acteurs, au travers de nombreux groupes de travaux et qui s'est traduit par une forte participation de plus de 400 personnes, pour que ce plan soit un outil partagé et concret. Une 2ème journée de travail sera organisée le 10 octobre prochain au sein de l'Hôtel de Région. Quand le plan sera élaboré, le Conseil Régional ira également à la rencontre des territoires, des acteurs locaux et du grand public au 1er trimestre 2018 pour le présenter dans les départements.

Je souhaite évoquer aussi l'opportunité de travailler avec les autres régions sur certaines

problématiques communes. Par exemple, pour les régions littorales, le développement de la filière de récupération des bateaux de plaisance est un vrai sujet sur lequel, nous discutons en ce moment avec la Région Bretagne et très probablement avec la Région Aquitaine.

Autre exemple, sur le recyclage du plâtre. Le tonnage est tellement petit, qu'il serait difficile de créer un recycleur par région sur ce déchet. Avec l'interrégionalité, nous pouvons faire émerger une filière de recyclage.

C'est ensemble que nous y arriverons et pas chacun de son côté !

Sur les objectifs maintenant, je rappelle que la région des Pays de la Loire se situent dans les régions ayant de bonnes pratiques et de bons résultats sur la prévention et la valorisation des déchets. Ainsi, elle est la deuxième région de France avec 62 kg de déchets ménagers triés par habitant en 2015 contre 46,5 kg sur l'ensemble du territoire français.

Par conséquent, l'objectif fixé par la loi, fixé en % de réduction, est plus difficilement atteignable en Pays de la Loire.

Il n'en reste pas moins que certains objectifs adoptés par la commission consultative d'élaboration et de suivi sont ambitieux. Compte tenus des bons résultats issus des plans départementaux, l'objectif réglementaire sera dépassé à cette date et l'objectif de 70% proposé par la commission consultative serait atteint dès 2025.

L'objectif réglementaire de 70% de valorisation matière des déchets du BTP en 2020 serait atteint, pour arriver à environ 75% en 2025 et environ 80% en 2031.

Je souhaite rappeler la volonté de Régions de France de bénéficier d'une part de la TGAP pour le suivi et la mise en oeuvre du plan.

Enfin, il s'agit d'un exercice d'autant plus nouveau que nous avons la responsabilité d'élaborer un Plan d'action en faveur de l'économie circulaire ».

Les stratégies de développement économique sont aujourd'hui portées par les Régions. Les Régions sont ainsi pleinement légitimes pour agir en la matière.

L'échelon régional est d'autant plus légitime car cette nouvelle économie ne s'invente pas, ni ne peut s'appliquer de manière uniforme. L'économie circulaire, c'est une logique de circuit de proximité : les réponses doivent nécessairement être territorialisées, parce qu'elles doivent s'appuyer sur les spécificités et les particularités locales.

Le fondement de la logique actuelle de notre économie a atteint ses limites. La prise de conscience de la non-soutenabilité de notre modèle économique, reposant sur le prélèvement de ressources naturelles limitées conduit à un nécessaire changement de paradigme.

A ce titre, la Région a pris l'urgence et la mesure des défis économiques et environnementaux à relever !

Jusqu'à aujourd'hui, le modèle économique dit linéaire, (à savoir- prélèvement de ressources – transformation – consommation –puis rejet) constituait le socle des activités humaines et économiques. Les ressources n'étant pas infinies et la capacité d'absorption des déchets par l'environnement étant limitée, des tensions apparaissent, que ce soit sur les prix de certaines ressources ou sur les impacts liés aux rejets dans la nature.

L'utilisation des ressources excède déjà largement la capacité d'assimilation et de renouvellement des écosystèmes. Cette année et vous le savez tous, le « jour du dépassement », évalué à partir de la méthodologie de l'empreinte écologique globale, était le 2 août. A cette date, cela veut dire que l'humanité avait consommé plus de ressources que la Terre n'est capable de produire et régénérer en un an.

L'économie circulaire doit être vécue comme une formidable opportunité d'économies, de création d'activités et d'emplois et renforcera la compétitivité des entreprises.

C'est la raison pour laquelle nous avons 3 enjeux dans le plan d'action :

- Préserver nos ressources par une utilisation efficiente

- Créer de la valeur ajoutée et générer de l'emploi

- Développer de nouvelles filières innovantes.

Ainsi, la Région des Pays de la Loire a d'ores et déjà décidé d'agir en faveur d'un modèle plus vertueux, qui nous impose de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire !

D'autant plus qu'aujourd'hui les ingrédients d'un développement territorial décarbonné, décentralisé, démultiplié sont réunis, pour amorcer la « Troisième Révolution Industrielle et Agricole», décrite par Jérémy Rifkin dès 2012, et porté notamment par les Chambres consulaires ligériennes réunies au sein de l'association 909. Conformément à ce dispositif, ce plan sera fondé sur les piliers que sont l'écoconception, l'approvisionnement durable, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de fonctionnalité, la Consommation durable et l'allongement de la durée d'usage. C'est une formidable opportunité pour les Pays de la Loire !

En Pays de la Loire, nous avons cette chance de pouvoir emboiter le pas d'une dynamique déjà engagée. Notre région connaît un maillage territorial d'acteurs riche et novateur. Dans le domaine de l'économie circulaire, ce sont plus de 400 entreprises de réparation des équipements avec près de 2 000 salariés qui agissent pour une économie plus vertueuse et qui représente un chiffre d'affaire d'au moins 1,3 milliard d'euros.

Se lancer dans une stratégie d'économie circulaire mobilisera aussi de multiples champs d'intervention où la Région exerce ses compétences : développement économique, politiques de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale, des transports, de l'aménagement du territoire, et bien sûr les déchets ;

Nous considérons qu'il est impossible de lancer une véritable politique sans une exigence d'exemplarité. C'est la raison pour laquelle, nous avons d'ores et déjà mis en oeuvre en interne, un certain nombre de mesures intégrant des axes de l'économie circulaire, comme :

- l'achat responsable au sein du siège et des lycées et des CFA ;

- l'approvisionnement local dans les assiettes de nos lycéens et apprentis ;

- la lutte contre le gaspillage alimentaire

- l'écoconception dans les dispositifs pilotés par l'agence régionale ;

- le recyclage ;

- ou encore l'économie de fonctionnalité, comme par exemple, la location des copieurs est privilégiée.

La liste est encore bien longue.

Ainsi, vous l'aurez compris, notre ambition est de faire de cette impérieuse nécessité d'agir, une opportunité pour nos territoires, par une stratégie, qui génèrera à l'échelle régionale des milliers d'emplois, qui doit aussi participer à cette dynamique nationale.

Au-delà des Pays de la Loire, je sais que ce Cap ! , nous le partageons et souhaitons le tenir.

Notre pays a les atouts et les talents pour réussir ce pari. J'en suis certain. Ce sera la réussite de tous ! Bonne journée.

Maurice PERRION

DISCOURS DE BRUNE POIRSON

Secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot,

Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Clôture des Assises des déchets, Nantes, jeudi 28 septembre 2017 - 16h

Brune Poirson © 2017 - Vincent Jacques

Monsieur le président des assises,

Monsieur le président du conseil national des déchets,

Mesdames et Messieurs les députés et les sénateurs, Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir de venir clôturer ces 14e Assises des déchets de Nantes.

Avec Nicolas Hulot, nous avons choisi cet événement de référence pour les acteurs de l'économie circulaire pour présenter notre vision de cette nouvelle approche de l'économie, et les initiatives que nous allons prendre pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous fixons.

Pourquoi ?

Parce que le modèle linéaire «fabriquer, consommer, jeter» est à bout de souffle!

Il n'est supportable ni pour la planète, puisqu'il se heurte fatalement à l'épuisement des ressources, ni pour notre société en raison de la surproduction de déchets.

Si les assises des déchets de Nantes ont été créées en 1991, c'est bien d'abord en réaction à cette surproduction de déchets. Je mesure le chemin parcouru depuis 25 ans. Les débats n'ont plus rien à voir aujourd'hui avec ce qu'ils étaient alors. Il y a 25 ans, les filières dites REP - à responsabilité élargie du producteur, avec la création des éco-organismes - n'existaient pas, les politiques de prévention des déchets étaient balbutiantes, le tri des emballages ne faisait pas partie du quotidien des foyers français.

Aujourd'hui, le tri nous semble une évidence, même si je dois admettre avoir encore quelques hésitations parfois devant ma poubelle jaune… Aujourd'hui, nous faisons la chasse aux gaspillages, nous nous mobilisons pour relancer le développement des filières de réparation, nous luttons contre les objets à usage unique, comme les sacs plastiques qui polluent notre planète. **Il est devenu aujourd'hui inconcevable de ne pas faire des déchets une ressource.**

C'est précisément là que réside la bonne nouvelle : **l'économie circulaire est le meilleur exemple possible de réconciliation entre l'économie et l'écologie.**

- **Les bénéfices pour l'environnement sont massifs:** 22,5 millions de tonnes de CO2 sont évitées chaque année en France grâce au recyclage des déchets (soit près de 5% des émissions totales de CO2)

- **Les bénéfices pour l'économie sont potentiellement très importants:** il s'agit de filières industrielles innovantes avec des centaines de milliers d'emplois non délocalisables. Rien que pour la filière déchet, ce sont 135 000 emplois. Et nous savons que recycler une tonne de déchets génère 30 fois plus d'emplois que de la mettre en décharge.

Le thème des déchets passionne. Il touche tout le monde dans son quotidien : les citoyens, les collectivités, les industriels, les associations.

J'ai assisté à la fin de votre dernière plénière consacrée aux déchets marins. C'est un excellent exemple de sujet qui interpelle nos modes de production et touche tout le monde :

- **c'est un problème très global** – des continents de plastique qui menacent les équilibres des écosystèmes et contaminent les chaînes alimentaires ;

- **les solutions qui existent sont bien souvent très locales.** Pour les citoyens, il s'agit de trier ses déchets, de ne pas abandonner de bouteilles ou de mégot dans la rue, de choisir des produits réutilisables. Pour les collectivités, il faut créer les conditions du tri dans les espaces publics. Pour les industriels, l'éco-conception des produits est essentielle pour qu'ils soient réutilisables. Enfin les associations jouent un rôle crucial d'alerte et de sensibilisation de tous les acteurs.

Beaucoup de pédagogie reste à faire pour populariser le concept d'économie circulaire. Mais je suis convaincue qu'il s'inscrit dans un projet de société désirable, fondé sur le bon usage de la « frugalité ».

J'ai découvert ce concept quand je vivais en Inde. Il désigne notre capacité à innover dans un environnement où les ressources sont très contraintes. C'est la clé de l'économie circulaire : satisfaire des besoins croissants en consommant le moins possible. C'est un défi lancé à la créativité et à l'innovation.

Et permettez-moi d'insister : l'économie circulaire, c'est avant tout énormément d'opportunités. Plus de 500 000 emplois en France, un secteur en forte hausse ; un secteur qui touche de très près à l'économie sociale et solidaire, chère à Nicolas Hulot. J'en profite pour saluer l'action de Christophe Itier, le Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire qui vient de nous rejoindre au ministère la semaine dernière et qui va œuvrer à l'accélération de l'innovation sociale et entrepreneuriale pour la transition écologique.

Ces innovations, ces opportunités, je les ai encore observées aujourd'hui lors des visites réalisées à Nantes, Métropole dont je salue l'engagement en faveur de l'économie circulaire:

- Grace à l'association Compostri, j'ai pu visiter des installations de compostage collectif qui permettent un véritable tri à la source des biodéchets. La production de compost est utilisée dans des jardins partagés. Ce composteur est un formidable outil d'éducation populaire aux enjeux du gaspillage des ressources organiques, et tout simplement un lieu où se tisse du lien social à l'échelle d'un quartier.

- J'ai aussi pu visiter une ressourcerie hébergée dans le Solilab de Nantes qui est un incubateur d'entreprises ESS qui vient de recevoir l'appui d'un fonds de l'ADEME et qui montre là encore l'imbrication forte entre l'écologie et le social.

Ces réussites, parmi de très nombreux exemples en France et à l'étranger, montrent le dynamisme des acteurs de cette nouvelle économie.

Avec votre aide, Nicolas Hulot et moi-même voulons aller plus loin. Les défis sont immenses. Ils sont clairement énoncés dans le programme d'Emmanuel Macron qui vise deux objectifs phares : une diminution de moitié des quantités de déchets mises

en décharge et le recyclage de 100% des plastiques d'ici à 2025. Plus largement l'ambition est de tendre vers une économie « 100% circulaire ».

Cela va demander de profondes transformations de notre façon de produire et de consommer : une véritable « transition écologique et solidaire ».

Le « plan climat », que nous avons présenté en juillet dernier, prévoit la publication, début 2018, d'une « feuille de route sur l'économie circulaire ». Je souhaite aujourd'hui vous présenter la méthode et le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de cette feuille de route.

Tout d'abord, je souhaite souligner qu'élaborer une feuille de route n'est pas du temps perdu. C'est la première étape de l'action. Il faut la réaliser tout de suite pour nous doter d'un plan de vol clair sur le quinquennat qui s'ouvre. Mais il ne faut surtout pas réinventer ce qui existe déjà : la direction vers laquelle nous souhaitons aller est déjà affichée dans la loi de transition énergétique, dans les travaux européens et dans le plan climat.

L'élaboration de cette feuille de route doit associer tous les acteurs - citoyens, entreprises, collectivités – car leur adhésion est un élément clé de leur mobilisation pour sa mise œuvre.

Pour cela, nous allons mobiliser au cours des trois prochains mois l'intelligence de toutes les parties concernées, recueillir leurs attentes et leurs propositions, et organiser un dialogue transparent sur les modalités d'actions à venir.

Très concrètement, Nicolas Hulot et moi-même réunirons les parties prenantes le 24 octobre pour lancer formellement les travaux d'élaboration de la feuille de route, qui devront aboutir au premier trimestre 2018.

Nous associerons à ces réflexions les parties prenantes issues du **Conseil national des déchets**, dont je salue ici le président, Monsieur le Sénateur Gérard Miquel ; ainsi que celles issues du **Conseil national de l'industrie** et de l'**institut de l'économie circulaire.**

Les régions seront également étroitement associées car elles sont en charge de la planification des déchets, tant d'origine ménagère que professionnelle. Je tiens à rendre hommage à la mobilisation des collectivités territoriales, à tous les niveaux, qui jouent un rôle essentiel pour réussir cette transition dans les territoires.

Notre idée n'est pas de multiplier de nouveaux groupes de travail, mais de s'appuyer le plus possible sur les instances qui existent.

Lorsqu'on écoute les acteurs sur les leviers à activer pour relever le défi, on s'aperçoit qu'ils sont multiples :

- **la question des débouchés** des matières recyclées ;

- **la mobilisation des fonds nécessaires pour investir** dans des dispositifs de collecte et des centres de tri modernes et performants ;

- **le développement d'une véritable culture en France de l'économie circulaire**, tant auprès des entreprises que des consommateurs

- **la prévention des déchets**, en amont de la chaine, pour ne mettre sur le marché que des produits éco-conçus et facilement recyclables

- **et enfin, la question de la fiscalité,** pour qu'elle soit incitative et cohérente avec les objectifs fixés.

La feuille de route devra apporter des solutions opérationnelles à ces différents enjeux, dans une approche globale et pragmatique. Elle peut aussi conduire à identifier des verrous réglementaires qu'il faudra lever.

Une condition essentielle pour réussir la transition est de s'assurer que les signaux économiques sont à la fois prévisibles et suffisamment incitatifs pour enclencher des investissements irréversibles dans les entreprises.

Soyons clairs, aujourd'hui les signaux économiques ne sont pas au bon niveau pour atteindre nos objectifs. Les taxes sur la mise en décharge et l'incinération ont fait l'objet d'une réforme en 2016, mais celle-ci reste en-deçà de ce qui est nécessaire pour avoir un réel effet sur les investissements et bien en deçà de la fiscalité pratiquée par nos partenaires européens. **Si nous n'allons pas plus loin, à la fin du quinquennat la mise en décharge sera toujours plus compétitive que le recyclage.**

C'est pourquoi, conformément à l'engagement présidentiel, nous augmenterons la taxe sur la mise en décharge et l'incinération. Les paramètres de cette augmentation devront être discutés avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif n'est pas d'alourdir la pression fiscale, mais de la répartir de façon plus cohérente avec les objectifs visés, comme beaucoup de nos partenaires européens l'ont fait avec succès, et de donner le temps aux acteurs de s'y adapter. **Mais nous sommes déterminés à ce que, d'ici la fin du quinquennat, la taxe appliquée à la tonne de déchets ait augmenté.**

Nous devons bien évidemment travailler ensemble pour déterminer quelles mesures d'accompagnement sont nécessaires pour rendre ces évolutions soutenables pour les collectivités et pour les entreprises.

Nous souhaitons par ailleurs associer le plus largement possible le grand public à l'élaboration de la feuille de route. Pour cela, nous lancerons fin octobre une plate-forme collaborative accessible à tous, pour recueillir les attentes et les propositions concrètes des citoyens. Nous organiserons également avec des citoyens une séance de travail créative et collaborative pour faire émerger des « nudges », des solutions concrètes qui modifieront les comportements de tri des déchets en milieu urbain par exemple.

Parce que des synergies existent entre transitions numérique et écologique, je suis convaincue que les données produites par le ministère et par l'Ademe sur les déchets ont un potentiel d'application largement inexploité. Pour valoriser ces données, **nous organiserons ainsi un « hackathon » qui donnera, nous l'espérons, naissance à de nouvelles pousses de la GreenTech.**

L'enjeu-clef aujourd'hui n'est pas de légiférer mais d'entraîner l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, citoyens) dans la dynamique de l'économie circulaire. Il nous faut communiquer pour faciliter le passage à l'acte, massifier les exemples de réussite, en partant des expériences du terrain.

C'est pourquoi la concertation bénéficiera également du soutien d'un panel restreint d' « ambassadeurs de l'économie circulaire ». Ce panel participera à l'animation de la concertation, identifiera des initiatives innovantes, formulera des préconisations pour alimenter la feuille de route du gouvernement et contribuera à la diffusion des bonnes pratiques d'économie circulaire auprès des citoyens, des entreprises et des collectivités.

Nous aurons ainsi des personnalités comme Ellen Mc Arthur, Thierry Kuhn, le président d'Emmaüs France, ou encore Emmanuel Faber, PDG de Danone, qui ont d'ores et déjà accepté d'apporter leur expérience à notre réflexion.

Dans tous mes déplacements en France et à l'étranger j'ai la chance de rencontrer des entrepreneurs, des collectifs de citoyens, des élus, des agriculteurs qui ont lancé des initiatives qui marchent et qui transforment les modèles économiques. Je vous encourage, vous les acteurs de l'économie circulaire à témoigner des multiples initiatives

qui sont menées sur le terrain, partout en France. C'est un formidable réservoir d'histoires industrielles et citoyennes positives à raconter aux Français. C'est aussi une puissante source d'inspiration pour montrer que de nouveaux modèles économiques plus solidaires et plus respectueux de la planète sont possibles.

Je vous remercie pour votre attention et je compte sur votre soutien et sur votre créativité pour que dans deux ans, lors des prochaines assises des déchets, l'économie circulaire incarne, aux yeux de tous les Français, le basculement vers une économie écologique à la fois innovante, sobre en ressources mais riche en emplois et en cohésion sociale.

Merci.

SPEED-MEETING INNOVATIONS 2017

Sensibles aux évolutions de la société et enjeux sociétaux associés au monde du déchet et de l'économie circulaire, les Assises des Déchets souhaitent placer l'espace médiatique qu'elles génèrent au profit d'initiatives et d'innovations, de projets, de solutions ou de technologies en illustration de la thématique générale de leur 14° édition : « réduire, recycler, valoriser : tenir le cap ! », que ce projet soit encore conceptuel ou en cours de déploiement.

Nous proposons donc aux équipes qui le souhaitent, quelle que soit leur nature – individuelle, société, consortium, universitaire, privée, publique… – l'opportunité de présenter et de faire valoir la pertinence et l'originalité de leur concept ou de leur réalisation pilotes le cas échéant.
Promouvoir les projets les plus neufs

Il ne s'agit pas de concurrencer les concours et autres prix d'ores et déjà existants, mais bien de soumettre et promouvoir des acteurs, des projets de nature et de taille les plus diverses, même hétérogènes ou inhabituels dans les circuits classiques de promotion. Il s'agit également de confronter les idées et les projets les plus neufs auprès d'une assemblée de professionnels, pour peu qu'ils soient réellement nouveaux, créatifs mais sensés et qu'ils aient besoin d'un appui et d'une mise en lumière. La formule de présentation se veut également originale, plaisante et interactive.

3 catégories

Compte tenu de l'actualité des déchets, cette proposition cible 3 catégories de projets dont le caractère innovant doit cependant être marqué :

« Prévention et recyclabilité »
« Initiatives sociétales »
« Technologies de rupture ou numériques »

Les lauréats 2017

RUN ÉCO

CATÉGORIE
INITIATIVES SOCIÉTALES

LAURÉAT 2017

CONTACT
Société Tiru - Groupe EDF
Laurence Boulin
laurence.boulin@groupe-tiru.com
http://www.runecoteam.fr/home/

RUN ÉCO TEAM : COURIR POUR UN MONDE PLUS PROPRE

Un partenariat gagnant-gagnant pour l'environnement. La société TIRU, filiale du Groupe EDF et spécialisé dans la valorisation énergétique des déchets, a conclu un partenariat avec l'association «RUN ECO TEAM - cours pour un monde plus propre».

En tant qu'acteur du principe d'économie circulaire et engagé dans les enjeux de Transition Energétique, TIRU a souhaité prendre part à la préservation de l'environnement avec la problématique de son activité, les déchets, en développant un partenariat écocitoyen et responsable. Pour cela, le Groupe s'est rapproché de RUN ECO TEAM, une association dont l'objectif est d'inciter les coureurs à ramasser au moins un déchet lors de leur running (1 run = 1 déchet). L'association cherche à sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement avec ce geste simple et organise régulièrement des courses aux quatre coins du monde avec leur communauté grandissante, notamment via Facebook.

En se rapprochant, TIRU et RUN ECO TEAM démultiplient le message selon lequel le déchet est une ressource. Ce partenariat, qui prévoit plusieurs actions (cf suppra) permettra aux citoyens de 1) faire attention à la gestion des déchets 2) les éduquer au principe d'économie circulaire et leur faire découvrir la transformation des déchets 3) de leur faire connaître et apprécier ce métier d'énergéticien. Avec ce partenariat, TIRU et RUN ECO TEAM associent les valeurs du sport - le running et de l'environnement - la propreté. Un moyen ludique et très accessible pour que le plus grand nombre soit sensibilisé et enthousiasmé par l'initiative.

Le premier caractère innovant de ce partenariat est l'application pour smartphones et androïds que TIRU et RUN ECO TEAM développent en commun.

Cette application dispose de fonctions usuelles de running, kilométrage, chronomètre et géolocalisation tout en intégrant des modules écologiques comme le Kilowaster (propriété de TIRU) qui servira à connaître les équivalences de déchets ramassés en énergie.

L'application permet également de signaler le ramassage d'un ou plusieurs déchets sur le parcours et donc de signaler aux autres utilisateurs si des parcours sont plus propres que d'autres. Une idée originale qui rend service aux Collectivités de façon simple et utile, et qui plus est, facilement accessible à tous les citoyens.

Enfin, l'autre aspect innovant de ce partenariat est la communication via les réseaux sociaux. En effet, si l'association a pu voir le jour et continue de se développer, c'est grâce à ces nouvelles méthodes de communication qui interpellent plus facilement et plus directement les usagers. Son créateur a pu lancer RUN ECO TEAM après un véritable buzz, où à la fin d'une course, il publie sur Facebook une photo des déchets récoltés en expliquant le périmètre de son parcours. Des milliers de personnes ont été alors séduites et copient l'initiative. Plusieurs personnalités sont convaincues et la soutiennent, comme par exemple, Mark Zuckerberg, le Prince Albert de Monaco, Camille Combal, Maud le Car etc.

SPEED MEETING INNOVATION DES DÉCHETS

Depuis 2017, les Assises des Déchets profitent de l'espace médiatique qu'elles génèrent pour mettre à l'honneur des initiatives et projets innovants lors d'un Speed Meeting.

L'objectif des Assises est de promouvoir des acteurs, des projets de nature et de taille les plus diverses, et de les confronter au regard d'une assemblée de professionnels.

Catégories 2017 : prévention et recyclabilité, initiatives sociétales, technologies de rupture ou numériques.

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS

VALORISATION DES BRIQUES DE PLÂTRE

CATÉGORIE PRÉVENTION ET RECYCLAGE

LAURÉAT 2017

SERFIM/VICAT : RÉSOUDRE LE DIFFICILE RECYCLAGE DES BRIQUES PLÂTRIÈRES

CONTACT
Serfim Recyclage
Guillaume Pillet
https://serfim.com/
guillaume.pillet@serfim-recyclage.fr

Le projet présenté par SERFIM RECYCLAGE, dans la catégorie « Prévention et recyclabilité », concerne la valorisation des déchets de briques plâtrières.

Les briques plâtrières sont utilisées pour effectuer des cloisons de doublage ou de distribution. Il s'agit de briques de terre cuite creuses de 3,5 à 7 cm d'épaisseur. Elles sont souvent montées au plâtre, et/ou enduites de plâtre d'où leur nom. Il est délicat d'estimer avec précision le gisement des briques plâtrières. Ce déchet n'ayant pas de filière dédiée, il est actuellement enfoui en ISDND, ou traité dans les filières gravats.

En effet, la filière « théorique » est l'enfouissement en ISDND, en alvéole classique. Le gypse présent sur les briques rend impossible l'enfouissement en ISDI, mais n'étant présent qu'à hauteur de 10%-15% il n'est pas nécessaire d'enfouir ce déchet en alvéole spécifique plâtre. Cependant, les briques sont parfois « diluées » dans le flux gravats. Cette pratique apporte une pollution liée aux sulfates apportés par le gypse.

Il est important de noter que ce flux est très conséquent (car la brique plâtrière est un système de construction très utilisé).
Nous avons construit un projet sur 5 000T – 7 000T /an.

Les coûts de gestion élevés, la demande croissante des clients, les tonnages à traiter en hausse, la mise en conformité avec la réglementation…ont fait partie des critères qui nous ont poussé à travailler sur ce sujet.

Nous avons apporté une solution à deux niveaux :
- la séparation de la partie gypse et de la partie brique
- la valorisation des deux produits séparés

Concernant la valorisation de la partie gypse, SERFIM RECYCLAGE s'est associé à la société VICAT.La solution apportée par SERFIM RECYCLAGE / VICAT fait passer le taux de valorisation des briques plâtrières de 0% à 100% !

Partant du postulat que la valorisation matière, « est un levier indispensable à l'économie de ressources », tous les projets que nous initions prennent en compte ce précepte.

D'autant que, la hiérarchie des modes de traitement des déchets prônée par l'Europe classe le recyclage après la prévention et la préparation en vue du réemploi mais avant les autres formes de valorisation, notamment la valorisation énergétique et l'élimination.

D'une manière plus générale, nos projets visent à apporter la valorisation la plus noble possible aux déchets. Les filières explorées sont donc abordées dans cette optique : priorité première mise sur le recyclage, puis la valorisation matière, puis la valorisation énergétique.

Notre leitmotiv est de faire naître une synergie entre les différentes parties prenantes dans le cycle de vie du produit / déchet. Aussi, cela doit aboutir à la création de valeurs positives pour chaque acteur. Ce modèle n'est autre que celui de l'économie circulaire pour lequel SERFIM RECYCLAGE est un acteur engagé.

SPEED MEETING INNOVATION DES DÉCHETS

Depuis 2017, les Assises des Déchets profitent de l'espace médiatique qu'elles génèrent pour mettre à l'honneur des initiatives et projets innovants lors d'un Speed Meeting.

L'objectif des Assises est de promouvoir des acteurs, des projets de nature et de taille les plus diverses, et de les confronter au regard d'une assemblée de professionnels.

Catégories 2017 : prévention et recyclabilité, initiatives sociétales, technologies de rupture ou numériques.

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS

ORGANIX

CATÉGORIE :
TECHNOLOGIE DE RUPTURE & NUMÉRISATION

LAURÉAT 2017

CONTACT
SUEZ Recyclage & Valorisation
Anne Bellery
Directrice des projets digitaux
recyclage & valorisation
anne.bellery@suez.com
www.organix.suez.fr

ORGANIX, LA PREMIÈRE PLACE DE MARCHÉ DIGITALE POUR LES PRODUITS ORGANIQUES

Le 26 juin 2017, SUEZ a lancé Organix, la première place de marché digitale qui met en relation les producteurs de déchets organiques avec les utilisateurs, exploitants de méthaniseurs, qui transforment ces déchets en énergie.

Avec Organix, plateforme unique en son genre, il est désormais possible de commercialiser des déchets organiques de manière simple et sécurisée, sur la base d'un système d'enchères tel qu'on le connaît pour les produits de consommation courante.

En optimisant la mise en relation des acteurs de ce marché des flux organiques, SUEZ favorise et facilite la valorisation des déchets et la production de nouvelles ressources énergétiques et organiques au niveau local, au bénéfice de l'économie circulaire.

Organix répond à un double besoin :
→ D'un côté, les producteurs de déchets organiques : industriels de l'agro alimentaire, coopératives agricoles, collectivités (déchets des cantines scolaires), courtiers en assurances (gérant des lots de déchets saisis ou ayant fait l'objet d'un sinistre), ne trouvent pas toujours la bonne filière de valorisation
→ De l'autre, les méthaniseurs, essentiellement des agriculteurs seuls ou dans le cadre d'un groupement agricole, ont parfois des difficultés à gérer leur approvisionnement en matières organiques : qualité aléatoire, difficulté à pérenniser les gisements, ou encore à assurer la traçabilité.

Grâce à Organix, les producteurs de déchets organiques trouvent plus facilement des méthaniseurs pour reprendre leurs matières.
Ces derniers bénéficient quant à eux d'un accès direct et simple à ce marché complexe, d'une filière d'approvisionnement de qualité, pérenne, souple et accessible de façon ergonomique sur une plateforme.

Tout au long de la chaîne, SUEZ s'assure de la qualité des matières , via un audit des producteurs et un diagnostic des déchets, ainsi que la conformité réglementaire.

SPEED MEETING INNOVATION DES DÉCHETS

Depuis 2017, les Assises des Déchets profitent de l'espace médiatique qu'elles génèrent pour mettre à l'honneur des initiatives et projets innovants lors d'un Speed Meeting.

L'objectif des Assises est de promouvoir des acteurs, des projets de nature et de taille les plus diverses, et de les confronter au regard d'une assemblée de professionnels.

Catégories 2017 : prévention et recyclabilité, initiatives sociétales, technologies de rupture ou numériques.

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS